

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE 2022

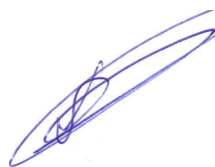
Données 2020 & 2021



FEVRIER 2022



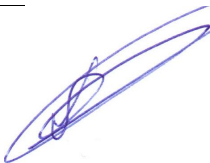
A blue ink signature, possibly reading 'S. L.', written in a stylized, cursive font.

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script, possibly reading "J. Smith" or similar, though it is not clearly legible.

SOMMAIRE

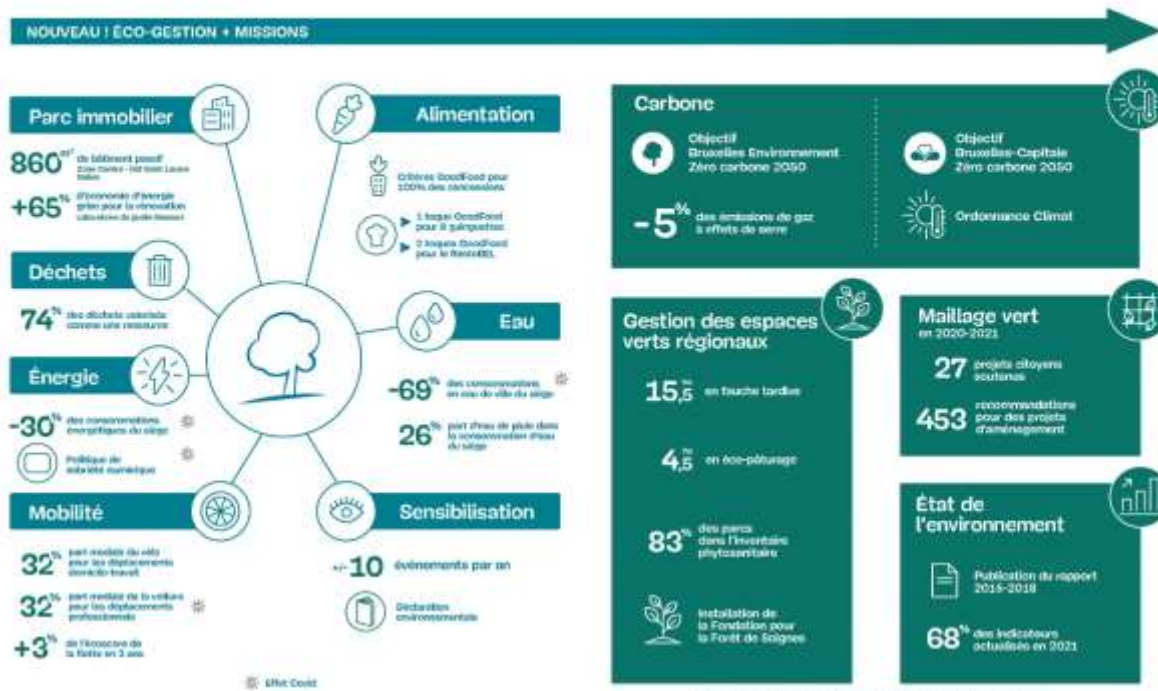
1.	LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL	5
2.	QUI EST BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?	9
2.1.	Nos domaines d'activités.....	9
2.2.	Nos missions.....	9
2.3.	Notre organisation	9
3.	NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....	10
3.1.	La démarche Plan-Do-Check-Act.....	10
3.2.	Les aspects environnementaux significatifs.....	11
3.3.	Champ d'application EMAS	12
3.4.	La déclaration de conformité réglementaire et préparation aux situations d'urgence	12
4.	DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	13
5.	NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL.....	14
5.1.	Les objectifs & les résultats environnementaux	18
5.1.1.	L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	18
5.1.1.1.	Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone	18
5.1.1.2.	Développer le patrimoine immobilier de manière durable et circulaire	20
5.1.1.3.	Réduire les incidences environnementales de la flotte automobile.....	21
5.1.1.4.	Accroître le recours à une mobilité durable.....	22
5.1.1.5.	Rendre les achats internes durable et circulaires	23
5.1.1.6.	Inscrire Bruxelles Environnement dans une démarche de Sobriété Numérique	25
5.1.1.7.	Gérer les déchets internes comme une ressource.....	27
5.1.1.8.	Réduire les consommations énergétiques du siège administratif	29
5.1.1.9.	Réduire les consommations en eau du siège administratif	31
5.1.1.10.	Garantir l'offre alimentaire Good Food des concessions.....	33
5.1.1.11.	Promouvoir en interne les comportements durables.....	34
5.1.1.12.	Renforcer la politique d'événements durables.....	36
5.1.2.	MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	37
5.1.2.1.	Piloter la politique climatique pour atteindre la neutralité carbone de la Région à l'horizon 2050....	37
5.1.2.2.	Consolider et déployer le maillage vert	38
5.1.2.3.	Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes.....	39
5.1.2.4.	Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles	40
5.1.2.5.	Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	41
5.1.2.6.	Renforcer le Réseau Ecologique Bruxellois et les corridors de fraîcheur	42
5.1.2.7.	Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée.....	43
5.1.2.8.	Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés.....	44
5.1.2.9.	Rendre compte de l'état de l'environnement.....	45
6.	DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION.....	47



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL

Les chiffres clés de la déclaration environnementale Résultats 2020-2021



Forts d'une expérience d'un 1^{er} cycle de 3 années d'implémentation du système EMAS, Bruxelles Environnement rempile pour un 2^{ème} cycle de 3 années, tout en faisant évoluer son système vers une version plus **intégrée au management interne de l'institution**.

En effet, les engagements de BE envers le gouvernement et les objectifs EMAS se sont alignés afin de maximiser les forces vives vers un même horizon commun. Pour ce faire, une série d'objectifs stratégiques en lien avec l'écomanagement ont été sélectionnés dans la **note d'orientation « Transition climatique, Environnement, Énergie et Démocratie participative »** (septembre 2019), afin d'être valorisés et implémentés dans le système EMAS.

Le programme environnemental, le plan d'actions et, inévitablement, la présente déclaration environnementale s'en sont vu adaptés. Les évolutions majeures concernent l'ajout de certains objectifs stratégiques en éco-gestion interne, mais aussi un **élargissement des missions de BE** prises en compte dans le système EMAS. Bien que cette démarche vise une amélioration continue du système et une meilleure intégration du système EMAS dans les processus de notre institution, la compilation des données utiles n'a pas été aisée. De fait, les données disponibles pour les nouveaux processus intégrés au système n'ont pas toujours permis un rapportage sur les performances environnementales de ceux-ci, mais parfois uniquement sur la gestion des activités du processus. Dès lors, c'est un aspect qui devra être amélioré dans les déclarations environnementales des prochaines années.

Un des objectifs phares du nouveau cycle sera l'élaboration et, dans les cycles ultérieurs, la mise en œuvre de la **Stratégie Zéro Carbone et adaptation au changement climatique** de BE, pour laquelle le Conseil de Direction s'est encore réuni en janvier et février 2022. Des groupes de travail thématiques vont être créés en vue d'élaborer un contrat de projet, lequel constituera la feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie. Dans les prochaines années, il est probable que le système EMAS et ses objectifs stratégiques évolueront encore en fonction des orientations prises par cette stratégie.



[Signature]

En 2020 et 2021, la **pandémie de covid 19**, comme partout dans le monde, a eu une incidence non négligeable sur plusieurs de nos performances environnementales :

- La **mobilité durable** pour le trajet domicile-travail s'est vue améliorer avec un usage plus fréquent du vélo et du train, à la place du réseau de la STIB et de Lijn. Par contre, les déplacements professionnels se sont massivement orientés vers des déplacements en voiture personnelle ou de service en défaveur du vélo, de la marche et des transports en commun.
- La **consommation énergétique** du siège administratif a diminué faiblement, mais pas de manière aussi drastique que la **consommation en eau**, étant donné qu'un certain nombre d'installations ont dû être maintenues en fonctionnement, malgré la faible occupation du bâtiment. Néanmoins, il faut être conscient que ces consommations se sont vues reportées vers le domicile des membres du personnel confinés, qui ont quant à eux dû chauffer et consommer de l'énergie pour le télétravail contraint.
- Les **events** au sein du BEL se sont vus massivement annulés et reportés en 2020 (-75%) et 2021 (-67%) ce qui a inévitablement réduit les incidences environnementales de la tenue de ceux-ci. Le terrain d'analyse des critères durables de l'organisation des événements a donc été fortement limité.
- L'organisation d'**éco-events internes** a également été chamboulée par la situation sanitaire. Toutefois, de nombreuses initiatives ont tout de même vu le jour avec des formules en distanciel (conférences en ligne, petits-déjeuners mobilité à emporter, projection vidéo sur le terrain, etc.)

Notons également quelques **performances environnementales marquantes** pour notre éco-gestion ainsi que nos missions :

❖ Eco-gestion

- Plusieurs **bâtiments durables** ont vu le jour tels que le bâtiment passif de 860 m² (zone Centre situé, boulevard Saint Lazare - Beliris) et le laboratoire rénové au Jardin botanique Jean Massart, avec réutilisation de la structure existante, ce qui a permis d'économiser 65% d'énergie grise pour la rénovation.
- La réduction considérable des effets environnementaux de notre **flotte de véhicules** en augmentant l'écopart moyen de 3% en 3 ans
- Les marchés publics avec reconduction contiennent davantage de **clauses durables et circulaires** passant de 18 à 38% en l'espace de 2 années et cela notamment grâce à la création d'un Groupe de travail Marchés Publics Durables.
- La sensibilisation de 4% du personnel administratif à la **sobriété numérique** en seulement une année grâce à la désignation d'une équipe projet.
- La valorisation par le **recyclage ou le réemploi** de 74% des déchets collectés
- L'obtention d'une 2^{ème} toque au **label « Good Food Resto »** pour notre RestoBel

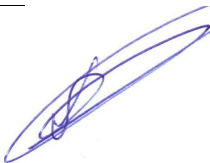
❖ Missions

- Le pilotage de la politique climatique en vue d'atteindre la **neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale** a permis d'adopter l'ordonnance climat (juillet 2021). Celle-ci devrait permettre la poursuite de la tendance à la baisse des émissions totales de gaz à effet de serre en RBC, soit moins 18% en 2019 par rapport à 1990.
- La densification du **maillage vert** permet de répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Pour ce faire, une stratégie a été définie, les données ont été collectées et les acteurs locaux ont été mis à contribution.
- La gestion écologique des **infrastructures vertes** (parcs, Forêt, réserves naturelles) a permis une meilleure gestion des déchets, l'augmentation des zones enherbées et de l'éco-pâturage et la diversification des espèces végétales.



- Le déploiement de la **stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles** œuvre continuellement à la conciliation de 3 priorités : conservation de la nature, préservation des paysages et accueil du public.
- Le **Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes** vise à préserver la biodiversité des espèces et des habitats présents, grâce entre autres à l'intégration au réseau Natura 2000 ; elle est appuyée par la Fondation Forêt de Soignes qui coordonne la coopération interrégionale pour sa gestion. Cinq axes d'actions ont contribué à cet objectif, et tous les acteurs en présence sont invités à participer, chacun à leur niveau (Unesco, projet LIFE, réseaux sociaux, Journée de la Forêt, ...).
- La constitution du **réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur** vise à conserver, à gérer et à restaurer les éléments semi-naturels et artificiels du territoire qui sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Le réseau comprend des zones centrales, des zones intermédiaires et des zones de liaison. Dix réalisations récentes ont donné à ce projet un élan marquant.
- Des opérations de gestion du **patrimoine arboré** en adéquation avec les enjeux climatiques ont été menées sur 5 sites, et des replantations raisonnées d'espèces diversifiées ont été réalisées.
- Pour assurer la **conservation des espèces et des habitats protégés**, 4 plans de gestion « Natura 2000 » ont été rédigés. Ils doivent encore suivre les procédures d'adoption officielle.
- Le suivi de la qualité de l'environnement via le **rapport de l'état de l'environnement** est essentiel, afin d'évaluer les résultats de la politique régionale appliquée, et d'identifier les nouveaux défis. Les indicateurs sont mesurés et mis à disposition du public. Depuis plusieurs années, entre 70 et 75 000 vues des pages « Etat de l'environnement » sont enregistrées annuellement, notamment grâce à l'animation grand public !



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

2. QUI EST BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?

Bruxelles Environnement – Leefmilieu Brussel en néerlandais – est l'administration en charge de l'Environnement et de l'Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale.

2.1. NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

- la qualité de l'air
- l'énergie
- la lutte contre le changement climatique
- les sols
- les nuisances sonores et vibratoires
- les ondes électromagnétiques
- l'amiante
- la planification de la gestion des déchets et l'économie circulaire
- la production, la construction et la consommation durables
- la nature et la biodiversité
- la gestion de la Forêt de Soignes, des espaces verts et zones naturelles
- la gestion des eaux de pluie et la lutte contre les inondations
- la gestion des cours d'eau non navigables
- l'alimentation durable et l'agriculture urbaine
- l'approche intégrée pour une ville durable
- le bien-être animal

Le fait que tous ces domaines d'activité soient regroupés sous une seule et même coupole nous permet de les traiter de manière transversale et non segmentée, en rassemblant les compétences et créant des synergies pour assurer au mieux les missions de notre administration.

2.2. NOS MISSIONS

LA SENSIBILISATION, LE CONSEIL ET LE SOUTIEN

Nous accompagnons les Bruxellois et les Bruxelloises, les entreprises et les institutions publiques pour les aider à protéger l'environnement et à progresser vers la transition environnementale et énergétique.

LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES ET DE TERRAIN

Nous contribuons au développement de la nature à Bruxelles en assurant l'aménagement et la gestion des espaces verts, des zones naturelles, des forêts et des cours d'eau. Bruxelles Environnement intervient ainsi directement dans la conception, l'aménagement et l'entretien du paysage urbain bruxellois. Il assure également des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des différents publics fréquentant ces espaces.

LES FONCTIONS PROPRES À L'ADMINISTRATION

En tant qu'administration de l'environnement et de l'énergie en Région bruxelloise, nous avons la charge de :

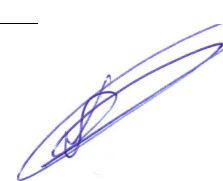
- Légiférer : nous préparons et rédigeons les projets de réglementation selon les lignes directrices établies par le Gouvernement, et sous son autorité.
- Autoriser : conformément au cadre réglementaire, nous délivrons divers types d'autorisations administratives en matière environnementale et énergétique
- Contrôler/inspecter : nous contrôlons le respect de la réglementation sur l'environnement et assurons le rôle de Police de l'Environnement à Bruxelles
- Collecter les données pour soutenir l'exercice et le développement de l'ensemble de ces missions

2.3. NOTRE ORGANISATION

Les 1.194 membres du personnel de Bruxelles Environnement gèrent 2 325 ha d'espaces verts régionaux (525 ha de parcs et 1 800 ha de forêts, réserves naturelles et espaces semi-naturels), 40 000 m² de bâtiments¹ hébergeant du personnel administratif ou opérationnel, disséminés sur plus de 90 sites, et 300 biens à l'inventaire du petit patrimoine.

Pour en savoir plus : [rendez-vous sur le site de Bruxelles Environnement > Qui sommes-nous ?](#)

¹ Dont le siège administratif sur le site de Tour & Taxis, avec 17 632 m², 718 équivalent-temps plein agents administratifs au 31.12.2021.



3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Bruxelles Environnement s'inscrit depuis 2014 dans le système européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) afin de garantir l'exemplarité de son système de management environnemental (SME).

Ainsi, Bruxelles Environnement veille à ce que l'environnement soit pris en compte de manière cohérente et intégrée dans ses activités.

Vu l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, la **biodiversité** n'est pas reprise dans l'analyse environnementale ni dans la Déclaration Environnementale, car non-applicable à notre situation.

3.1. LA DÉMARCHE PLAN-DO-CHECK-ACT



PLAN

- **Une analyse environnementale** approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés à nos activités et services. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- **Le registre réglementaire** qui inventorie l'ensemble des exigences légales et autres exigences applicables au bâtiment de son siège administratif, sur le site de Tour & Taxis.
- La définition d'un programme environnemental et un plan d'actions
- **Un système de management environnemental** qui décrit la structure organisationnelle et opérationnelle mise en œuvre pour atteindre nos objectifs environnementaux.

DO

- Des **référénts thématiques** et/ou **Groupes** de travail assurent la mise en œuvre du programme environnemental et du plan d'actions de Bruxelles Environnement.

CHECK

- Réalisé par une équipe interne de 7 éco-auditeurs et auditrices, **l'audit environnemental** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de Bruxelles Environnement, du système de management et des procédés de protection de l'environnement. Il intègre le suivi d'indicateurs conformes au [document de référence sectoriel](#)².

² Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



ACT

- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction de Bruxelles Environnement et de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.

ENREGISTREMENT

- Après vérification et validation par un organisme de vérification accrédité du SME et de la Déclaration environnementale, Bruxelles Environnement est enregistré dans la liste européenne auprès du département *Omgeving* du Gouvernement flamand, conformément à l'accord de coopération du 12 mai 2017³.

3.2. LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Le système de management environnemental de Bruxelles Environnement comprend deux parties : les aspects directs (gestion interne) et les aspects indirects (missions). Les aspects directs sont ceux relevant de la gestion interne alors que les aspects indirects sont des missions gérées par Bruxelles Environnement qui sont particulièrement en lien avec notre écomanagement interne.

Un registre des processus a permis d'identifier les aspects environnementaux, les parties intéressées pertinentes ainsi que les thématiques environnementales concernées. Chaque sous-activité de processus est évaluée par 6 critères (fréquence, flux de matière, obligations de conformité, maîtrise, pratiques, risques & opportunités). En fonction des réponses apportées, une cotation est calculée permettant de déterminer si l'aspect environnemental doit être considéré comme significatif. Une non-conformité réglementaire rend automatiquement l'aspect environnemental significatif.

Les activités directes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Usages numériques de nos activités
- Gestion des événements organisés ou accueillis
- Communication & Sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Utilisation de la flotte de véhicules
- Mobilité du personnel
- Achats & Distribution de fournitures et services
- Evacuation des déchets
- Exploitation des concessions alimentaires
- Consommation d'énergie et eau
- Construction et rénovation du patrimoine

Les activités indirectes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Gestion du maillage vert
- Coordination du réseau écologique bruxellois
- Gestion des infrastructures vertes
- Gestion du patrimoine arboré
- Stratégie de gestion des forêts
- Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes
- Pilotage de la politique climatique de la RBC
- Rapport de l'état de l'environnement
- Conservation des espèces et habitats protégés

Tout aspect environnemental significatif fait l'objet d'un objectif stratégique et ensuite d'un plan d'actions.

³ Moniteur belge du 10 septembre 2018



3.3. CHAMP D'APPLICATION EMAS

L'ensemble des activités et missions de Bruxelles Environnement dans le siège principal, bâtiment situé sur le site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C à 1000 Bruxelles.

3.4. LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Bruxelles Environnement dispose d'un outil de veille réglementaire performant qui permet de traiter toute nouvelle disposition réglementaire applicable aux installations techniques qu'il gère, en vérifiant :

- La pertinence de la disposition à l'égard des installations exploitées
- La conformité des installations concernées à la disposition
- Leur mise en conformité dans le délai imparti

Lorsqu'une nouvelle disposition réglementaire en matière d'environnement est publiée au Journal officiel de l'Union européenne ou au Moniteur belge :

- ⇒ L'outil de veille en avertit le gestionnaire dans le mois de la publication ;
- ⇒ Un statut est défini pour la nouvelle disposition (« informatif », « à vérifier », « non applicable », « non conforme » ou « conforme ») dans le mois qui suit.
- ⇒ Un responsable est désigné, une description de l'action à mener, la fixation d'un délai de réalisation et la mention d'un indicateur ou d'une preuve de conformité.

Outre les contrôles obligatoires réalisés deux fois par an au moins, toutes les installations techniques font l'objet d'un quick-check. Le rapport écrit liste les éventuelles situations non-conformes et précise le suivi à mettre en œuvre.

Toute non-conformité observée au cours d'une ronde de surveillance ou rapportée par un agent dans la vie quotidienne du bâtiment est enregistrée. Si elle est en lien avec un aspect environnemental, elle fait l'objet d'un enregistrement dans le plan d'action, d'une attribution en vue de sa résolution, et d'une clôture au terme de la procédure de traitement.

Toute situation d'urgence fait l'objet d'un traitement prioritaire, avec évaluation continue au cours de la résolution du problème urgent suscité par un facteur imprévu.

Le siège de Bruxelles Environnement dispose d'un permis d'environnement pour le site de Tour & Taxis. Le permis de base du 25.01.2012 porte la référence de décision 355410.

Les avenants sont les décisions :

- 557848 du 10.03.2015 (dossier 559498 – Scission)
- 560220 du 03.05.2016 (dossier 589803 – Modif 1)
- 560220 du 07.12.2016 (dossier 612587 – Modif 2)
- 604194 du 24.10.2018 (dossier 698839 – Modif 3)

Nous sommes conformes à la réglementation environnementale applicable, et en particulier aux conditions définies dans le permis d'environnement et ses avenants.



DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis sa création en 1989, l'Administration de Bruxelles Environnement veille continuellement à **prévenir les pollutions** et à **protéger l'environnement** au sein de la Région de la Bruxelles-Capitale, afin de préserver la qualité de vie de sa population. Elle assure des missions diversifiées pour lutter contre les nuisances environnementales, encourager la construction durable, améliorer la performance énergétique, renforcer la gestion des déchets et des espaces verts. L'engagement pour l'environnement est une valeur fondatrice partagée par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Soucieux de garantir une cohérence entre la gestion de Bruxelles Environnement et les objectifs menés dans le cadre de ses missions, le Conseil de Direction a adopté, dès 1998, **une politique de gestion environnementale** applicable sur les sites occupés par son personnel. Depuis 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement est installé, sur le site de Tour et Taxis, dans un **bâtiment éco-conçu** : un cadre de travail moderne qui lui permet de réduire l'empreinte écologique de ses activités.

Bruxelles Environnement optimise également sa gestion environnementale grâce à l'adoption d'un système de management environnemental conforme au **règlement européen EMAS**. Cette démarche concerne les **activités à incidence directe** réalisées au sein du siège administratif, ainsi que les **activités à incidence indirecte**, en particulier les missions de :

- ▶ *pilotage de la neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale ;*
- ▶ *consolidation et déploiement du maillage vert ;*
- ▶ *généralisation de la gestion écologique des infrastructures vertes ;*
- ▶ *déploiement de la stratégie de gestion durable des forêts ;*
- ▶ *mise en œuvre du Schéma de structure régional de la Forêt de Soignes ;*
- ▶ *renforcement du réseau écologique bruxellois ;*
- ▶ *gestion du patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée ;*
- ▶ *monitoring et publication de l'état de l'environnement ;*
- ▶ *gestion et garantie de la conservation des espèces et habitats protégés.*

Le processus de gestion environnementale consiste à :

- ▶ *rendre l'organisation sobre en carbone*
- ▶ *développer le patrimoine immobilier de manière durable et circulaire ;*
- ▶ *réduire les incidences environnementales de la flotte automobile ;*
- ▶ *accroître la mobilité durable du personnel ;*
- ▶ *rendre les achats durables et circulaires ;*
- ▶ *inscrire l'organisation dans une démarche de sobriété numérique ;*
- ▶ *gérer les déchets internes comme une ressource ;*
- ▶ *réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité du siège administratif ;*
- ▶ *garantir une offre alimentaire GoodFood dans les concessions ;*
- ▶ *promouvoir en interne les comportements durables ;*
- ▶ *renforcer la politique d'événements durables.*

Pour assurer ce processus de gestion environnementale, Bruxelles Environnement s'engage à :

- ▶ *rester conforme à l'ensemble de la législation environnementale applicable à ses activités, ainsi qu'aux éventuelles autres exigences ;*
- ▶ *prévenir activement les pollutions de tout type ;*
- ▶ *investir les moyens humains et budgétaires nécessaires ;*
- ▶ *améliorer continuellement les performances environnementales ;*
- ▶ *organiser des groupes de travail constitués de représentants et de représentantes des services concernés par les thématiques ;*
- ▶ *sensibiliser, informer et impliquer le personnel pour que chacun et chacune contribue à une gestion environnementale optimale ;*
- ▶ *inciter les fournisseurs et les sous-traitants à respecter les consignes environnementales et de sécurité ;*
- ▶ *publier chaque année un rapport de performance environnementale.*

A partir de 2022, Bruxelles Environnement entend renforcer davantage sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en œuvre une **stratégie Zéro carbone et adaptation au changement climatique** à l'horizon 2030 pour l'institution.

DATE 11.02.2022

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

EMAS

bruxelles
environnement
brussels

5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Objectifs stratégiques en matière de gestion interne					
OO 38.2	Rendre notre organisation sobre en carbone	kg CO ₂ e/ETP	Moins 5%	Ecopratiques	Activités à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
OO 37.1	Développer notre patrimoine immobilier de manière durable et circulaire	% des projets incluant des considérations environnementales	75% des projets	Architecture	
OO 38.1	Réduire les incidences environnementales de notre flotte automobile	Ecoscore moyen de la flotte	Plus 10%	Équipements mobiles Mobilité Durable	
OO 38.2	Accroître la mobilité durable de notre personnel	kg CO ₂ e/ETP	-10%	Équipements mobiles Mobilité Durable	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
OO 23.2.	Rendre nos achats durables et circulaires	% de marchés publics durables avec reconduction en nombre	75% des MP	Achats Généraux Marchés Publics	
		% de marchés publics durables avec reconduction en montant	30% des MP		
OS 31 - OS 18	Inscrire notre organisation dans une démarche de sobriété numérique	% du personnel sensibilisé à la sobriété numérique	10 %	Transformation digitale	
		# d'activités de sensibilisation à la sobriété numérique organisées	5 activités		
		# d'ETP dédiés au(x) référent(s) sobriété numérique de Bruxelles Environnement (au total)	1 ETP		
		# d'ETP dédiés à la sobriété numérique au sein de la Sous-Division ICT (au total)	0,25 ETP		



Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Objectifs stratégiques en matière de gestion interne					
OS 26	Gérer les déchets internes comme une ressource	% de déchets valorisables (en m ³)	65% des déchets sont valorisables (en m ³)	Ecopratiques	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
OO 38.2	Réduire les consommations énergétiques de notre siège administratif	kWh/m ²	moins 3% pour T&T	Facility Management T&T	
OO 38.2	Réduire les consommations d'eau de notre siège administratif	m ³ /ETP	moins 3% pour T&T	Facility Management T&T	
OO 24.5.	Garantir l'offre alimentaire Good Food de nos concessions	% des concessions respectant les critères Good Food ⁴	100%	RestoBEL Événements territoriaux	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis et dans 8 parcs régionaux
OO 23.1.	Promouvoir en interne les comportements durables	Nombre de communications/an	Eco-communication pour chaque thématique mobilité, énergie, déchets, alimentation et résultats EMAS	Ecogestion Communication interne	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
		Min 1 communication sur éco-performances EMAS/an			
OO 23.3.	Renforcer notre politique d'événements durables	% d'éco-événements	100% d'éco-événements organisés par BE ou ses concessions	Service BEL Événements territoriaux	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis et dans les parcs régionaux

⁴ Les 5 critères Good Food prérequis ([hyperlien](#))



	,	60% d'éco-événements organisés dans les lieux gérés par BE		
--	---	--	--	--

Objectifs stratégiques-Missions					
Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
OO 14.3.	Piloter la neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale	- K tonnes CO2 - Adoption d'un nouveau Plan Air Climat Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2023	- Diminution de 40% des GES en 2030, 67% en 2040 et 90 % en 2050 - Plan Air Climat Énergie adopté en 2023	Planification	Missions à incidences indirectes
OO 15.1.	Consolider et déployer le maillage vert	Disposer d'un document de stratégie de maillage vert approuvé par le gouvernement	Stratégie maillage vert approuvée par le gouvernement	Connaissances territoriales	
OO 19.4.	Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes	* Surface en fauche tardive (m²) (% par rapport à situation en 2020 (année de référence : 155 600 m²)) * Surface en éco-pâturage (m²) (% par rapport à situation en 2020 (année de référence : 45 000 m²))	10'% de l'année de référence (2020) 10'% de l'année de référence (2020)	Sous-division gestion EV Développement Nature	
OO 36.1.	Déployer la stratégie de gestion durable des forêts	- Suivi phytosanitaire du hêtre et des chênes - Suivi de la population de chevreuil (IKA) - Volume de bois mort en forêt - Tenue des chiens en laisse	- Disposer du rapport annuel de suivi phytosanitaire - Maintenir la population au niveau de 2008 : 1 chevreuil/km² 25 m³ de bois mort/ha 100 % des chiens tenus en laisse	Forêt	
OO 36.2.	Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Rapport annuel de suivi du Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Disposer du rapport annuel de suivi	Forêt	



Objectifs stratégiques-Missions					
Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
OO 19.3.	Renforcer le réseau écologique bruxellois	• Nombre de projets citoyens et montant (subsides) • Nombre d'avis établis pour des PE délivrés par Bruxelles Environnement	* Montant projets citoyens: 10 % de l'année de référence –2021) - nombre : 10 projets/an * Nombre d'avis traités: 100% de réponses aux demandes d'avis sollicitées par la division Autorisations de Bruxelles Environnement	Stratégie et Projets	Missions à incidences indirectes
OO 17.3.	Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée	• % de la couverture de l'inventaire phytosanitaire • Nombre d'arbres évalués/an • Nombre de plantations	* 88 % de la surface de la RBC inventoriée en 2021 * 9 500 /an * Nombre de plantations : 396 760 (commande 2020 - niveau à maintenir)	Sous-division gestion EV Entretien Zone Ouest	
OO 19.2.	Gérer et assurer la conservation des espèces et habitats protégés	* Nombre d'études (Conservation des espèces) * Superficie couverte par un plan de gestion validé (m²) (référence : m² couverts en 2021)	* Nombre d'études réalisées 2 à 3/an * 150% par rapport à l'année de référence (2021)	Développement Nature Biodiversité et connaissance territoriale	
OO 28.3.	Rendre compte de l'état de l'environnement	Clôture du résumé de l'état de l'environnement	Résumé de l'état de l'environnement clôturé	Reporting et Incidences Environnementales	



5.1. LES OBJECTIFS & LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

5.1.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

5.1.1.1. *Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone*

Le contexte

Depuis sa création, Bruxelles Environnement a adopté pour son fonctionnement les mêmes principes de gestion environnementale que ceux qu'elle encourage auprès des particuliers et des entreprises de la Région. Mais, face aux enjeux climatiques, Bruxelles Environnement veut aller plus loin en visant la neutralité carbone à l'horizon 2050. Depuis 2013, le Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement se rapporte aux 3 périmètres ou « scope » :

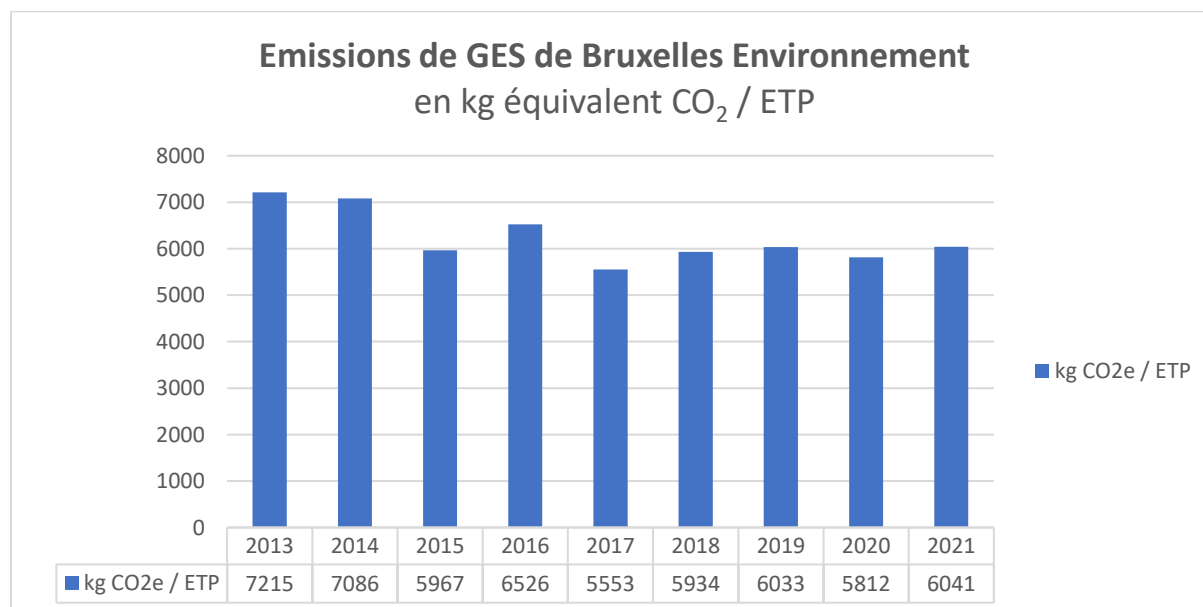
1. Émissions directes de gaz effets de serre
2. Émissions indirectes liées à l'énergie
3. Autres émissions indirectes

Après la réalisation de ces Bilans Carbone®⁵ et d'audits énergétiques de l'ensemble de ses activités⁶, Bruxelles Environnement a préparé, en 2021, une Stratégie Zéro Carbone à l'horizon 2050.

Les objectifs environnementaux

- A l'horizon 2022, réduire de 5% les émissions carbone par ETP de Bruxelles Environnement (année de référence 2019)

Les chiffres clés



⁵ Le Bilan Carbone® est un outil développé par l'[ADEME](#) (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'[ABC \(Association Bilan Carbone\)](#).

⁶ Le périmètre de la réalisation du Bilan Carbone® couvre l'ensemble des activités de Bruxelles Environnement.



Points positifs

- **Mobilité** : les émissions de GES liées à la mobilité passent de 13 % à 3 % grâce à la baisse des déplacements professionnels.
- **Energie** : **les émissions de GES liées à l'énergie passent de 8 à 7 %** grâce aux **réductions de consommation réalisée en raison des 2 années de pandémie.**

Points négatifs

- **Achats** : les émissions de GES liées aux achats passent de 29 à 39 % en raison de la difficulté d'intervention sur ce poste pour lesquels peu de données sont disponibles sur les GES des achats.
- **Immobilisations** : **les émissions de GES liées aux Immobilisations passent de 43 à 46 % en raison de la progression du parc immobilier, automobile** et investissement en matériel de bureau et matériel informatique.

Les réalisations de l'année

- Amélioration et facilitation de la compilation des données du Bilan Carbone®
- Organisation d'une mise au vert avec le Conseil de Direction pour la définition de la stratégie Zéro carbone
- Élargissement de la stratégie Zéro carbone à une stratégie d'adaptation au changement climatique

Les prochains défis

- Établir une stratégie Zéro carbone et d'adaptation au changement climatique (1^{er} trimestre 2022)
- Coordonner les groupes de travail en identifiant les objectifs opérationnels, plans d'actions et indicateurs (2^e trimestre 2022)
- Intégrer la stratégie Zéro carbone et l'adaptation au changement climatique au système EMAS



5.1.1.2. *Développer le patrimoine immobilier de manière durable et circulaire*

Le contexte

Vaste, en pleine croissance et souvent vétuste, le patrimoine immobilier de Bruxelles Environnement se compose d'environ 190 biens immobiliers construits, représentant une surface totale de près de 40 000 m². Ces biens ont un lien direct ou indirect avec l'exercice des compétences de l'Administration, principalement avec la gestion des espaces verts et des forêts. Beaucoup sont situés dans des sites classés et des zones Natura 2000 et sont donc concernés par des législations spécifiques.

Bruxelles Environnement prépare la transition climatique en mettant en œuvre des projets de rénovation ou de nouvelles constructions avec 4 objectifs :

1. Rénover durablement de grands sites techniques
2. Collaborer activement aux différents programmes et thématiques transversales développés au sein de l'organisation
3. Stimuler les activités dans les espaces verts via les structures d'accueil
4. Valoriser et restaurer le patrimoine

Les priorités de rénovation, leur planification et leur budgétisation, sont fixés dans un plan pluriannuel.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2023, 75% des projets en architecture incluent des considérations environnementales

Chaque projet est unique et fait l'objet d'une analyse des mesures environnementales ou de circularité les plus appropriées, sur base des lignes directrices du Guide Bâtiment Durable ou des bâtiments exemplaires BATEX.

Les indicateurs clés

- Taux de réalisation du plan quinquennal : nombre de chantiers en cours d'exécution/nombre de chantiers prévus dans le plan quinquennal d'investissement Patrimoine : $28/30 = 0,933$
- % des projets incluant des considérations environnementales: données non disponibles en 2020 et 2021

Les réalisations de l'année

- 2020 : Rénovation du laboratoire du Jardin botanique Jean Massart avec réutilisation de la structure existante, ce qui permet d'économiser 65% d'énergie grise pour la construction
- 2021 : Construction d'un nouveau bâtiment passif pour la zone Centre situé boulevard Saint Lazare (Beliris) d'une superficie totale de 860 m²

Les prochains défis

Poursuivre le plan pluriannuel, avec un focus sur 5 projets :

- Une mission complète d'architecture pour une passerelle à la Gare de l'Ouest - projet CRU3 (Citydev)
- La transformation de la ferme du Chaudron au parc de la Pede (projet Boerenbruxelpaysan - Feder)
- La rénovation du pavillon Vanaudenhove au parc Élisabeth
- La rénovation du site de la Brigade II en bordure de forêt de Soignes (finalisation 2027)
- La rénovation du bâtiment industriel Ackermans au Quai des matériaux



5.1.1.3. Réduire les incidences environnementales de la flotte automobile

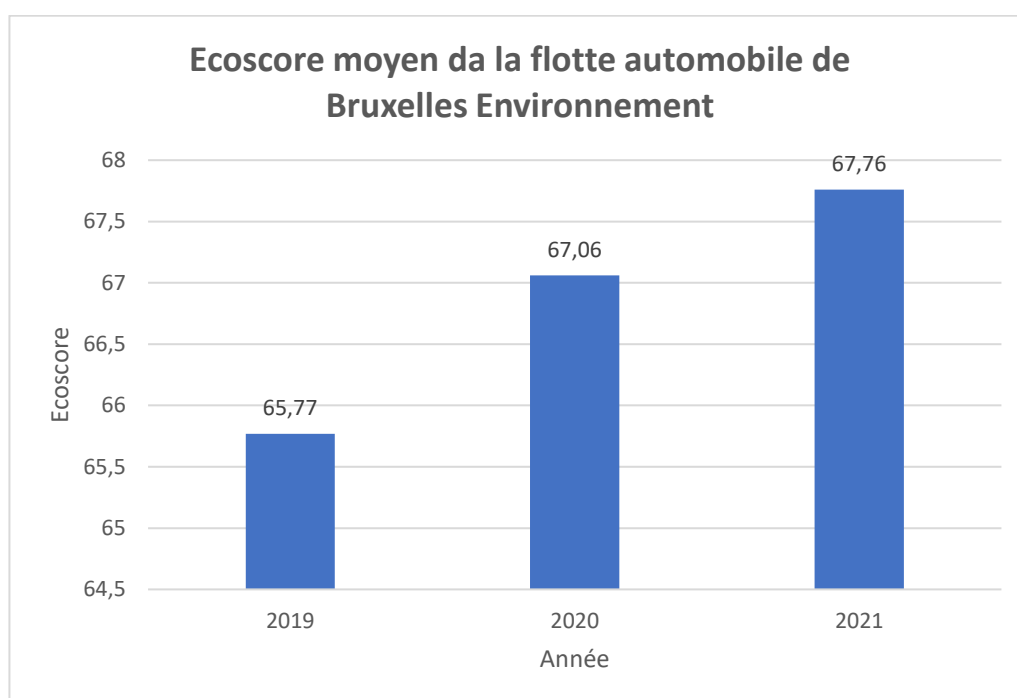
Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'une flotte de 151 véhicules, régulièrement renouvelés pour en assurer la qualité et la sécurité. La Région de Bruxelles-Capitale étant une Zone de Basses Émissions - *Low Emission Zone* (LEZ), ce renouvellement passe aussi par la volonté d'améliorer significativement l'écoparc de la flotte.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Augmenter de 10% l'écoparc moyen de la flotte de véhicules (année de référence 2019 - cible 2023)
- ⇒ Remplacer, quand c'est possible, les véhicules interdits par la LEZ à partir de 2022 par des véhicules électriques

Les chiffres clés



Les réalisations de l'année

Pour 2020 :

- Renouvellement de 32 véhicules, dont 16 véhicules électriques, 4 essence et 12 diesel

Pour 2021 :

- Renouvellement de 10 véhicules dont 6 véhicules électriques et 4 diesel
- Adaptation des cartes carburant à la recharge des véhicules auprès de bornes électriques
- Acquisition d'un logiciel de télématique sur l'ensemble des véhicules permettant d'objectiver l'utilisation réelle de la flotte, installé début janvier et complètement opérationnel en février 2022

Les prochains défis

- Renouveler les prochains véhicules en interdiction liée à la LEZ (années 2022, 2025, 2028, 2030, 2033, 2036 et 2038)
- Remplacer les véhicules par des chevaux et des vélos dans les parcs



5.1.1.4. *Accroître le recours à une mobilité durable*

Le contexte

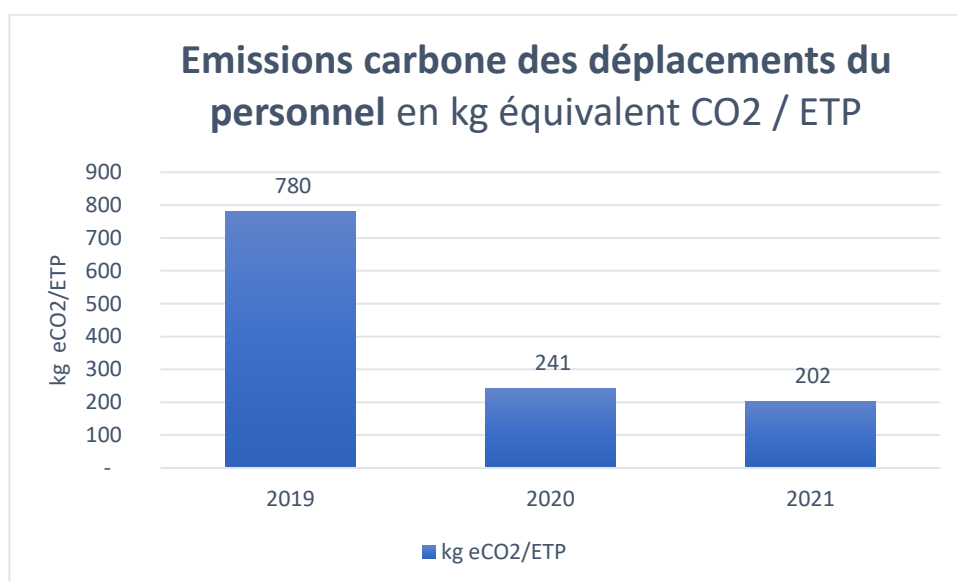


En misant sur un report modal, par l'application du principe STOP, Bruxelles Environnement entend réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres substances polluantes liés aux déplacements que ces activités génèrent. Depuis plusieurs années, Bruxelles Environnement s'est ainsi engagé dans la promotion du vélo (allocation vélo, vaste parking vélo, événements de sensibilisation, vélos à disposition, les services de réparation etc.) Chaque membre du personnel dispose également d'un abonnement de transport public gratuit en fonction du lieu de son domicile.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2022, diminuer de 10% les émissions carbone liés aux déplacements de notre personnel (année de référence 2019)

Les chiffres clés



Les réalisations de l'année

- Organisation d'une semaine de la Mobilité en 2020 et 2021
- Amélioration de l'entretien des vélos privés et professionnels
- Acquisition de nouveaux vélos ISY-bike et Ahooga, plus adaptés aux besoins des gardiens de parcs en particulier

Les prochains défis

- Acquérir de nouveaux vélos répondant mieux aux besoins professionnels
- Organiser des campagnes de sensibilisation à la mobilité active (plusieurs par an)
- Organiser la réparation et l'entretien des vélos privés (une fois par an) et de société (plusieurs par an)
- Prendre des mesures de sécurité et d'accessibilité du site du siège de Bruxelles Environnement
- Étendre les infrastructures vélo sur les sites extérieurs (2021-2024)



5.1.1.5. *Rendre les achats internes durable et circulaires*

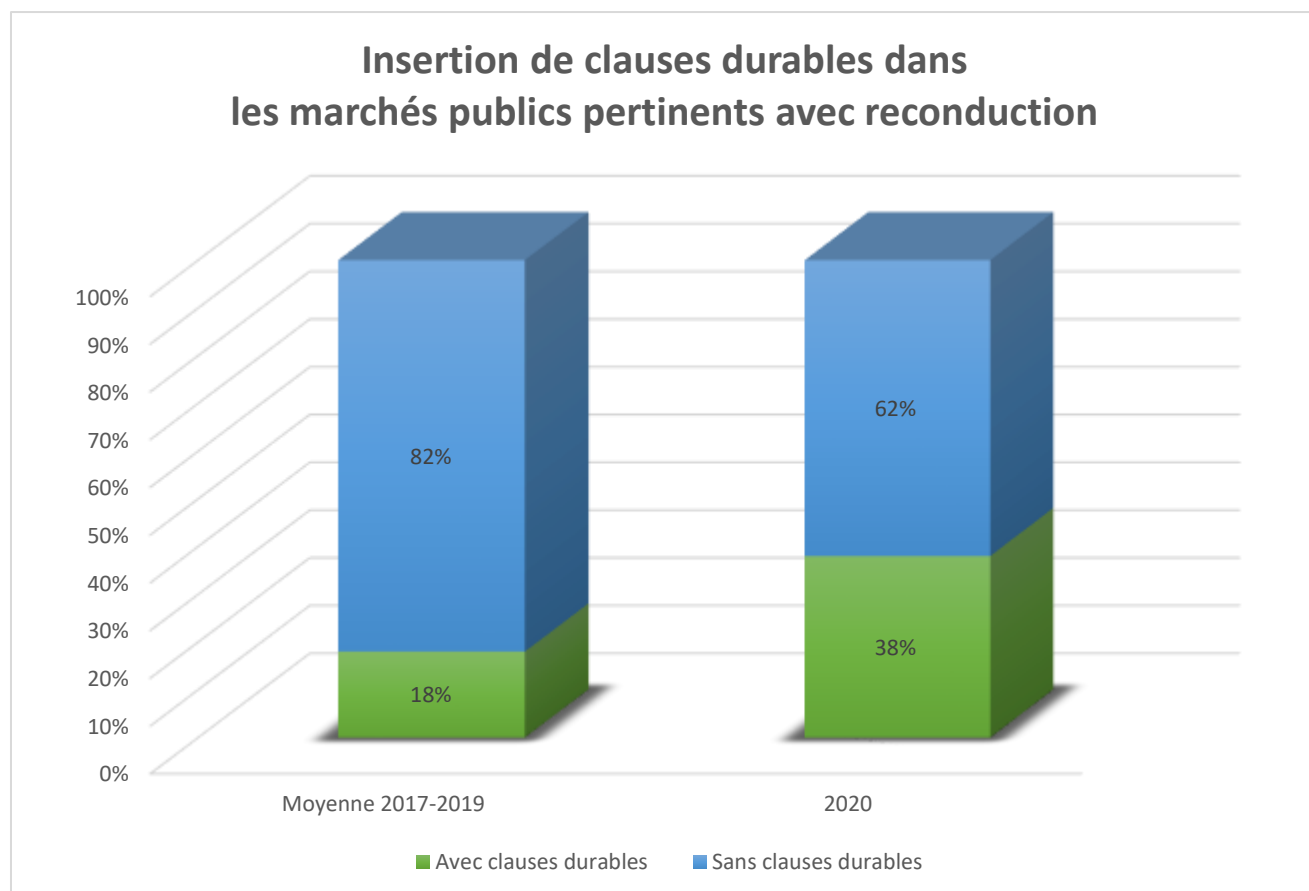
Le contexte

20 000 marchés publics sont lancés chaque année en Belgique, pour un montant total de 40 à 50 milliards d'euros, ce qui représente plus de 15 % du PIB. Conscient de son rôle d'exemplarité, Bruxelles Environnement intègre des critères écologiques, circulaires, sociaux et éthiques dans ses marchés. Appliqués à chaque étape de la passation du marché public, ces critères visent à mieux prendre en compte l'environnement et les conditions de travail dans l'attribution d'un marché.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2022, atteindre 30% du nombre de marchés publics pertinents⁷ avec reconduction intégrant des critères de durabilité
- ⇒ A l'horizon 2022, atteindre 75% du montant des marchés publics pertinents avec reconduction alloués à des marchés publics durables

Les indicateurs



Les réalisations de l'année

2020

- Création de fiches de bonnes pratiques Clauses d'Achats durables
- Achats durables via marchés publics :
 - 3 000 masques en tissus lavables (réf. 2020K0105 et 2020K0088)

⁷ Marchés publics propices à l'insertion de clauses durables



- 19 véhicules électriques (10 camionnettes électriques et 9 voitures à hayon arrière) (marché 2020K0007)
- Service de catering d'aliments et boissons durables (réf. 2020K0058)
- Livraison de 1300 paniers bio et équitables pour la Saint-Nicolas dont 430 paniers par transporteurs à vélo
- 23 machines horticoles électriques (réf. 2020k0079)
- 18 vélos pliables, 5 vélos pliables électriques, 18 vélos compact électriques, accessoires et vêtements cyclistes ecolabellisés (réf. 2020k0265)

2021

- Développement d'une stratégie Achats circulaires
- Sensibilisation de l'équipe des acheteurs aux achats publics durables
- Communication sur la procédure Marchés publics durables
- Mise en place d'une centrale d'achat de vélos pour les administrations régionales et communales bruxelloises
- Achats de fournitures durables via marchés publics :
 - 9 900 litres de carburant vert pour les machines des gardes forestiers et élagueurs (réf. 2021M0238)
 - Installation de distributeurs de boissons chaudes performants sur le plan énergétique approvisionnés avec des consommables durables, responsables, éthiques et écologiques et de fontaines à eau (réf. 2021K0172)
 - 56 petits et gros électroménagers à haute performance énergétique et incluant un service de réparation et entretiens inclus
 - 370 pièces de vêtements de travail et équipements de protection individuelle labélisés OEKOTEX 100 ou Bluesign (réf.2020k0197)
- Achats de services durables via marchés publics :
 - Service de collecte écologique de déchets des activités de Bruxelles Environnement (réf.2021M0228)
 - Service de nettoyage écologique (produits ecolabellisés, économie des ressources, limitation des déchets, écomanagement de l'entreprise) des bâtiments gérés par Bruxelles Environnement (réf.2021M0122)
 - Service de nettoyage écologique de pc de Bruxelles Environnement (réf.2021M04)
 - Service de livraison de colis et distribution de brochures (réf.2021K0029)

Les prochains défis

- Inciter les gestionnaires techniques à suivre des formations en achats durables
- Mieux faire connaître la procédure interne Marchés publics durables
- Développer des audits fournisseurs des marchés publics durables
- Sensibiliser le personnel à la stratégie Achats publics durables
- Améliorer les critères techniques des marchés publics et développer les achats publics durables
- Mettre en œuvre une nouvelle centrale de marché de leasing de véhicules électriques et d'achat de vélos pour les administrations bruxelloises



5.1.1.6. *Inscrire Bruxelles Environnement dans une démarche de Sobriété Numérique*

Le contexte

Au niveau mondial, le secteur numérique représente déjà 3,8% des émissions de gaz à effet de serre (avec un taux de croissance annuel de 6%) et 4,2% de la consommation d'énergie primaire. Pour faire face à cette croissance exponentielle de l'incidence environnementale de la digitalisation, Bruxelles Environnement s'inscrit dans une recherche de sobriété numérique. Cette recherche d'exemplarité a été formalisée, fin 2020, par la désignation de responsables Sobriété Numérique au sein du Service Transformation Digitale (pour un total de 0,5 ETP) et s'appuie, dans un premier temps, sur la sensibilisation de son personnel aux incidences variées tout au long du cycle de vie de l'infrastructure numérique et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

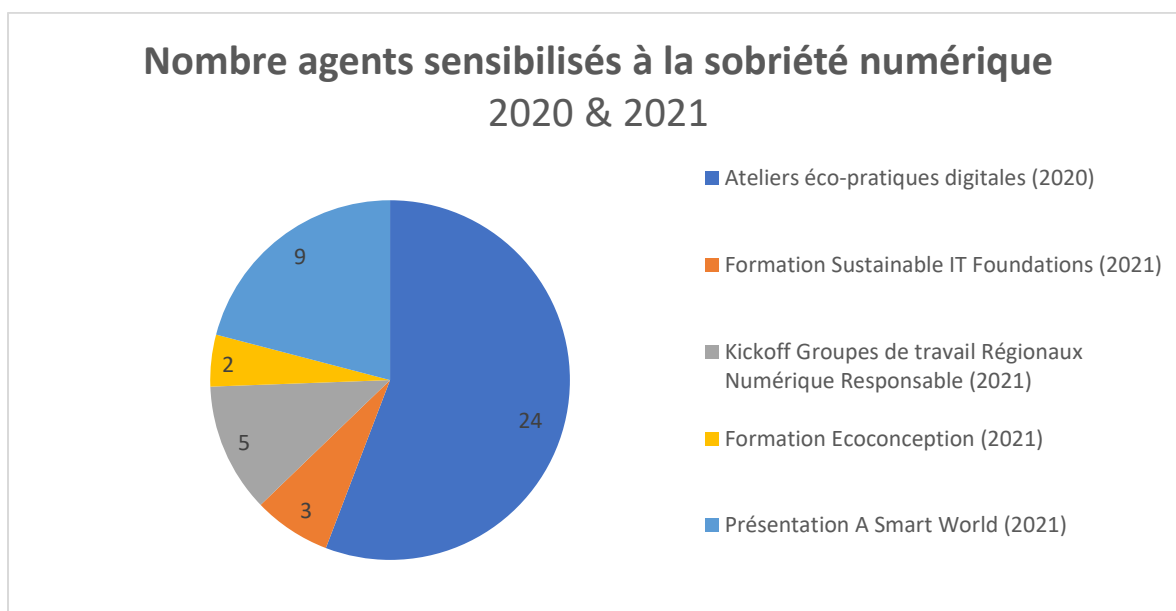
Les objectifs environnementaux

A l'horizon 2022

- Sensibiliser 10 % du personnel à la sobriété numérique
- Organiser 5 activités de sensibilisation à la sobriété numérique ouverte à tous
- Dédier 1 ETP comme référent(s) sobriété numérique de Bruxelles Environnement
- Dédier 0,25 ETP à la sobriété numérique au sein de la Sous-Division ICT

Les chiffres clés

- 43 personnes sont sensibilisées aux enjeux du numérique et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre, soit 4% du personnel.



- Nombre d'activités de sensibilisation à la sobriété numérique ouverte à tous

Activité ouverte à tous
Ateliers éco-pratiques digitales (2020)
Présentation A Smart World (2021)



- Nombre d'ETP dédié au(x) responsable(s) de sobriété numérique

Statut	ETP
Statut actuel	0,56
Statut fin 2021	0,53
Statut 2020	0,03

- Nombre d'ETP alloués au sujet de la sobriété numérique au sein de la sous-division TIC⁸

Statut	ETP
Statut actuel	0,2
statut fin 2021	0,01
Statut 2020	0,01

Les réalisations de l'année

2020

- Nomination de 0,5 ETP (réparti sur 2 personnes du Service Transformation Digitale) pour coordonner le sujet de sobriété numérique au sein de Bruxelles Environnement
- Organisation de 3 ateliers de sensibilisation aux éco-gestes digitaux

2021

- Première mesure de l'empreinte environnementale du Système d'Informations et de la maturité de l'organisation sur le sujet Numérique responsable via l'outil WeNR
- Mise en place d'un plan d'action sobriété numérique de 50 lignes
- Participation de 3 collègues à la formation « état de l'art & bonnes pratiques » sur le Numérique responsable et obtention d'un certificat de connaissances
- Participation de 2 collègues de l'ICT à la formation "écoconception"
- Organisation d'un atelier de sensibilisation Fresque du Numérique
- Lancement de 4 Groupes de Travail Numérique Responsable régionaux et opérationnels en collaboration avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) et participation de 1 collègue de Bruxelles Environnement par GT
- Déploiement d'un outil pédagogique sur l'incidence des smartphones tout au long du cycle de vie pour les élèves de secondaires

Les prochains défis

- Participer activement à 4 groupes de travail régionaux en la matière (hardware, écoconception, IT for green, conscientisation & usages) afin de mettre des actions opérationnelles en place dans nos organisations et au sein de la Région Bruxelles-Capitale
- Sensibiliser en interne aux enjeux et bonnes pratiques via webinaires, conférences, communications, formations, charte...
- Déployer et mesurer les actions identifiées prioritaires afin d'améliorer l'empreinte de notre système d'informations au niveau des achats, de l'utilisation, de la durée de vie de nos matériels informatiques, déclassements responsables de matériels informatiques, conception responsable de nos services numériques
- Intégrer le critère environnemental dans la gestion de projets digitaux

⁸ TIC : Technologies de l'information et de communication



5.1.1.7. Gérer les déchets internes comme une ressource

Le contexte

La politique de gestion des déchets de Bruxelles Environnement vise à réduire le volume de déchets générés en opérant une transition vers une économie circulaire, locale et décarbonée. Elle passe par des actions en matière de :

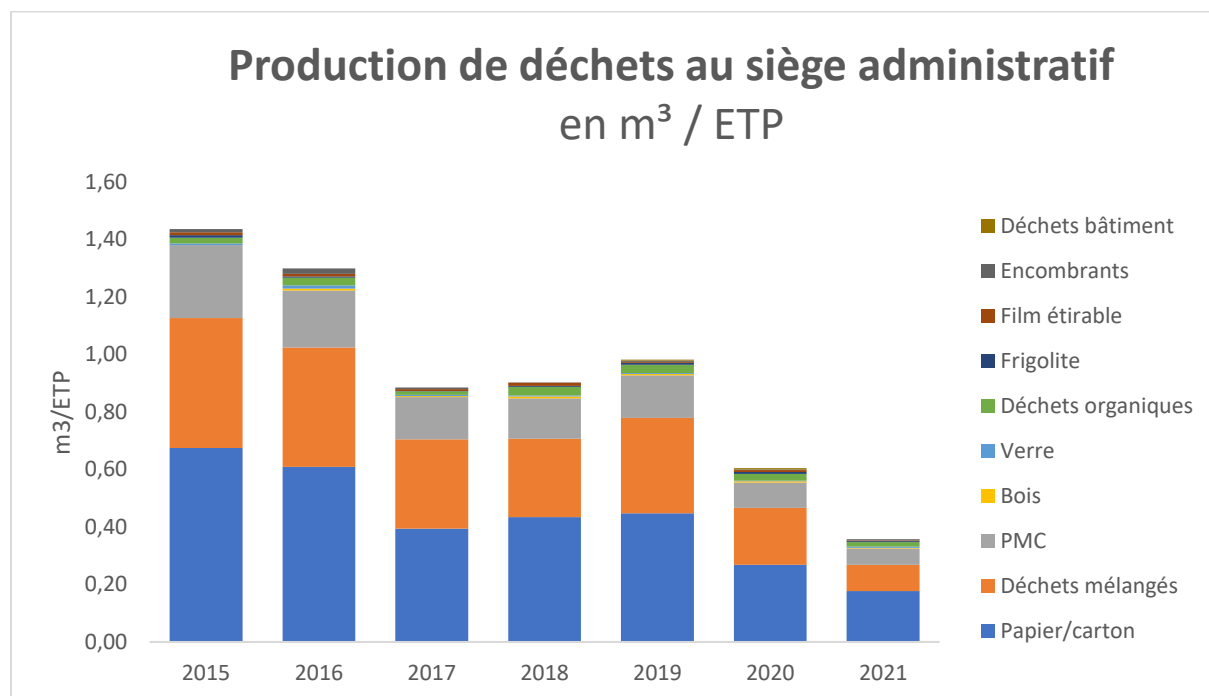
- Prévention en limitant les produits sur-emballés et à usage unique
- Substitution en recourant aux principes de l'économie de la fonctionnalité
- Réparation au sein de nos ateliers
- Réutilisation au sein de nos services ou en externe auprès d'associations locales ou de Finshop
- Collecte sélective et recyclage de 16 fractions de déchets

Cette politique permet de surcroît la création d'emplois locaux et une réduction des coûts pour la collectivité, en s'appuyant notamment sur la responsabilisation élargie des producteurs.

Les objectifs environnementaux

A l'horizon 2022, valoriser 65 % du volume des déchets par le réemploi, le recyclage ou la biométhanisation

Les chiffres clés



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total m3	847,9	762,1	543,2	585,0	658,6	422,3	257,0
Total m3/ETP.an	1,44	1,30	0,88	0,90	0,98	0,60	0,36
Taux de recyclage	69%	68%	65%	70%	66%	67%	74%



Les réalisations de l'année

2020

- Création d'un concept d'anniversaire Zéro Déchets au BELEXPO
- Organisation d'un sondage Déchets auprès du personnel
- Déclassement du matériel électronique au cours du déménagement au Jardin Massart
- Participation à la Semaine européenne de réduction des déchets

2021

- Sensibilisation des écoles au pique-nique Zéro Déchet apporté au BELEXPO
- Communication auprès du personnel administratif sur les déchets spécifique (bouchons de liège, instruments d'écriture, piles, PMC...)
- Équipement en matériel événementiel réutilisable ou loué de la sous-division Information et mise en place d'un contrat de réparation des tonnelles
- Gestion du matériel électronique en fin de vie vers une entreprise d'économie sociale spécialisée
- Élargissement du tri des PMC dans les parcs
- Organisation de la semaine européenne de réduction des déchets
- Organisation d'une action de récolte d'instruments d'écriture
- Inauguration d'un relais de location de matériel Usitoo
- Démarrage du tri étendu des plastiques sur l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement

Les prochains défis

- Organiser la réutilisation de matériel de bureau et magasin de récup des Achats généraux
- Mettre en place une procédure pour la valorisation d'objets déclassés
- Lancer un projet pilote de reprise des emballages par les fournisseurs
- Améliorer la gestion des dépôts clandestins dans les parcs régionaux et dans la Forêt
- Organiser le tri des PMC dans les parcs
- Réaliser une procédure sur la gestion des déchets sur les sites externes
- Améliorer la réparabilité de certains objets comme la pince à déchets
- Orienter des Gsm déclassés vers une filière de reconditionnement
- Allonger la durée de vie du matériel/investissements



5.1.1.8. Réduire les consommations énergétiques du siège administratif

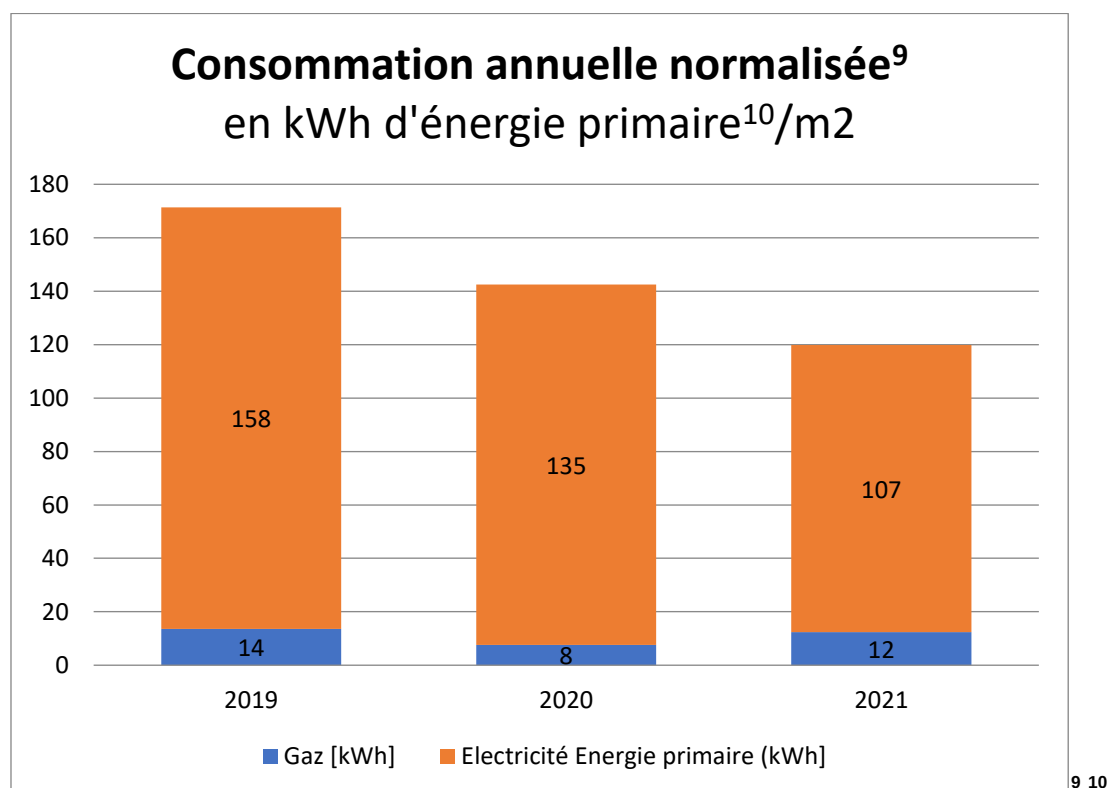
Le contexte

Le bâtiment du siège administratif de Bruxelles Environnement a été conçu pour être très efficace d'un point de vue énergétique. Cet outil performant mais complexe doit cependant être suivi, entretenu et régulé avec soin pour optimiser les résultats. Bruxelles Environnement entend également progresser dans la précision du suivi des consommations, tant en termes d'électricité que de gaz. Le contrat arrivant à échéance, la maintenance des installations techniques a été confiée à un nouveau prestataire en octobre 2021.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2022, diminuer de 3% les consommations en électricité et gaz du siège administratif (année de référence 2019)

Les chiffres clés

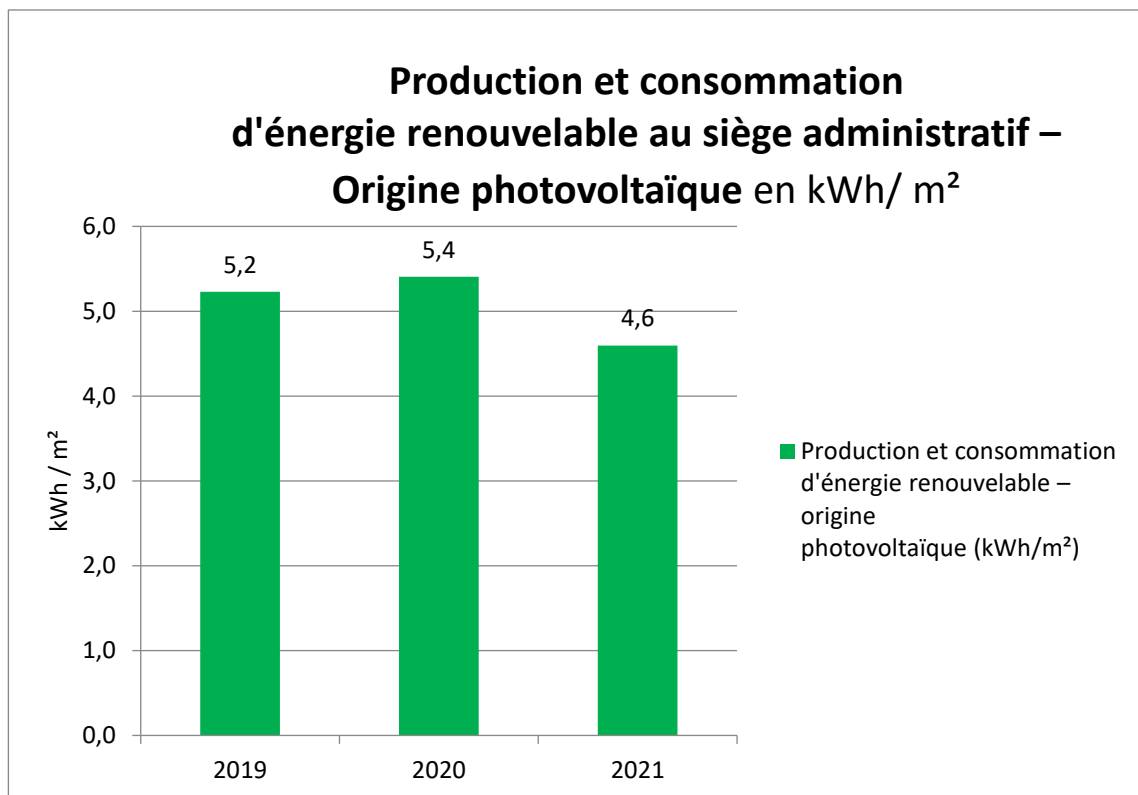


Cette diminution est essentiellement liée au régime intensif de télétravail mis en place en situation de pandémie, et l'arrêt de l'organisation des événements du BELEXPO. Certains postes ont cependant dû assurer une continuité de service sur le site, ce qui a rendu nécessaire le maintien en fonctionnement d'une grande partie des équipements.

⁹ Normalisation de la consommation d'énergie pour tenir compte des variations météorologiques : [hyperlien ici](#)

¹⁰ Le facteur de conversion de la donnée fournie par le fournisseur d'électricité appliqué pour tenir compte de l'énergie primaire réelle nécessaire pour un kWh d'électricité consommé en Région de Bruxelles-Capitale est 2,5 (source : [hyperlien ici](#)).





Les réalisations de l'année

- En 2020, un système de rapportage énergétique a été mis en place en collaboration avec l'entreprise de maintenance. En 2021 et grâce à ce rapportage, une analyse du système de sous-comptage des consommations électriques a permis d'identifier des manquements dans les sous-compteurs au niveau des installations HVAC qui constituent le poste le plus important.
- Le télérelevage des consommations de gaz a été mis à jour et devra permettre un meilleur suivi.
- L'analyse de l'origine des anomalies de régulation entre la pompe à chaleur et les chaudières est toujours en cours.

Les prochains défis

- Évaluer le potentiel d'économies d'énergie envisageable via l'optimisation de l'usage des équipements existants
- Poursuivre l'analyse des données de sous-comptage des consommations électriques pour identifier les économies possibles
- Déterminer les adaptations à apporter à la régulation de la chaudière et du chauffe-eau et de la pompe à chaleur
- Identifier les équipements dont la mise à jour selon des technologies plus récentes permettrait des économies d'énergie
- Sensibiliser les occupants à la nécessité de maintenir une différence de températures inférieure ou égale à 8°C entre l'intérieur et l'extérieur. Cela suppose, en période de très forte chaleur, d'accepter une température intérieure supérieure à 25°C)



5.1.1.9. Réduire les consommations en eau du siège administratif

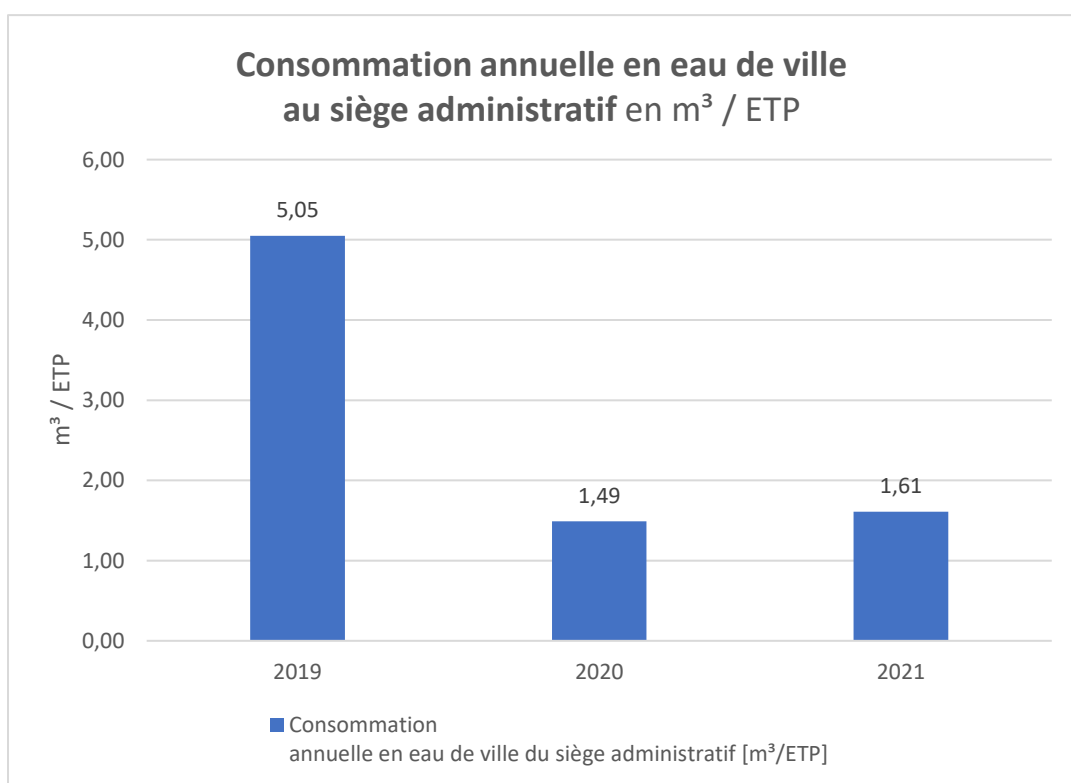
Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'équipements de recyclage des eaux grises et de comptage des diverses consommations en eau qui lui permettent de réduire sa consommation au strict nécessaire. Ces équipements doivent cependant faire l'objet de réparation et d'amélioration pour être pleinement opérationnels.

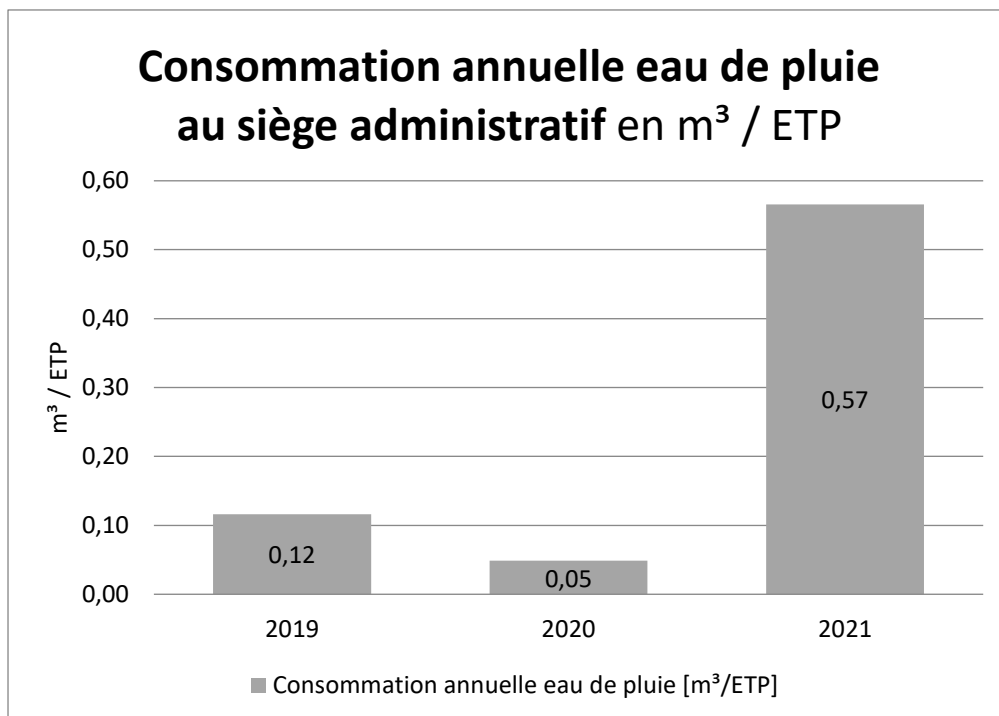
Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2022, diminuer de 3% les consommations en eau du siège administratif (année de référence 2019)

Les chiffres clés



La forte diminution s'explique principalement par le régime de télétravail intensif mis en place à cause de la pandémie. Une partie de cette diminution de consommation, durant l'année 2020, est liée à la remise en service complète de la station d'épuration interne au bâtiment située au sous-sol. La légère augmentation visible entre 2020 et 2021 est liée à une reprise partielle de l'activité au sein du bâtiment, d'une part, et à un nouvel arrêt de la station d'épuration, d'autre part.



L'augmentation de la consommation d'eau de pluie a été permise par la remise en service de la station d'épuration. Toutefois cet usage est délicat étant donné la technologie de filtration mise en œuvre. De nouvelles interventions sont en cours de préparation afin de rendre l'installation plus durable.

Les réalisations de l'année

- En 2020, remplacement du système de régulation de la station d'épuration interne
- En 2021, remise à niveau de l'ensemble du système de télétransmission des données de comptage vers la Gestion Technique Centralisée

Les prochains défis

- Mettre en place un rapportage périodique pour contrôler l'évolution des diverses consommations
- Optimiser l'usage de la station d'épuration, maximiser l'usage des eaux grises et des eaux pluviales
- Mettre en place une analyse des risques de fuites d'eau et une stratégie de réduction afin d'éviter toute consommation inutile non accidentelle



5.1.1.10. **Garantir l'offre alimentaire Good Food des concessions**

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose de deux types de concessions en restauration : le RestoBEL au siège administratif, sur le site de Tour & taxis, et les guinguettes dans les parcs. Conformément à la politique menée par Bruxelles Environnement en alimentation durable, les concessions en restauration se veulent exemplaires :

- Géré par GREAT vzw, le RestoBEL propose une alimentation saine, variée et durable. Les produits proviennent en partie de l'agriculture biologique et l'offre privilégie des fruits et légumes de saison ainsi que des productions locales. Les repas de qualité sont variés, équilibrés, végétariens ou non. Great vzw est également un lieu de formation à vocation sociale.
- Depuis 2017, Bruxelles Environnement installe des kiosques éphémères, les guinguettes, dans plusieurs parcs bruxellois. Bruxelles compte 7 guinguettes cette année, installées dans des endroits stratégiques et sous une structure démontable. Gérées par BARC scs (Bar & Parc), elles proposent des produits respectant la charte Good Food, avec du bio et du local vendus à un prix raisonnable.

Les objectifs environnementaux

- A l'horizon 2022, 100 % des concessions de BE respectent les critères Good Food:
 - Mise en évidence des légumes de saison
 - Offre de fruits de saison frais
 - Proposition d'une alternative entièrement végétarienne
 - Mesure du gaspillage alimentaire
 - Utilisation de minimum 5 produits bio

Les chiffres clés

- **2021** : 100% des concessions de Bruxelles Environnement respectent les critères Good Food
 - 8 guinguettes obtiennent 1 toque au label Good Food
 - RestoBEL obtient 2 toques au label Good Food (1 toque jusqu'en 2020)

Les réalisations de l'année

- Amélioration du contrat de concession des guinguettes dont l'incitation à l'augmentation du nombre de toques du concessionnaire (réduction sur la redevance).
 - Meilleure offre végétarienne et végane
 - Plus de boissons et produits locaux (Bruxelles et alentours)
 - Utilisation d'aliments autoproduits (potager de l'Atelier Groot Eiland)
 - Collaboration pour la récupération d'invendus provenant de chez Delhaize
 - Poissons entièrement labélisés MSC et ASC et exclus de la liste rouge de Bruxelles Environnement

Les prochains défis

- Auto-composter les déchets organiques de l'ensemble des restaurants de Groot Eiland dont le RestoBEL dans les jardins de l'association à Molenbeek
- Améliorer la communication sur la distribution d'eau du robinet gratuite
- Maintenir, renforcer et contrôler la bonne exécution des critères Good Food dans les concessions de Bruxelles Environnement



5.1.1.11. Promouvoir en interne les comportements durables

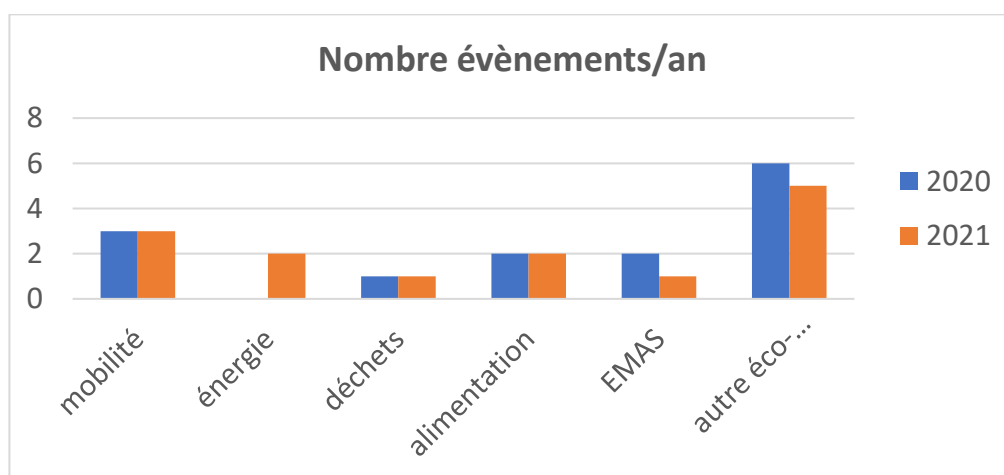
Le contexte

Bruxelles Environnement organise régulièrement des événements de sensibilisation interne aux thématiques environnementales. Ces moments conviviaux permettent, non seulement de sensibiliser les publics internes aux objectifs environnementaux EMAS, mais aussi de faire le relais des nouveautés relatives aux plans stratégiques menés par Bruxelles Environnement ou, plus largement, aux dernières actualités liées.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Sensibiliser annuellement le personnel aux éco-comportements en matière de mobilité, d'énergie, de déchets et d'alimentation
- Informier annuellement sur notre système de management environnemental EMAS et ses résultats

Les chiffres clés



Les réalisations de l'année

2020

- Quatre « Midis » thématique (Eau, Green Deal, Vision 2050, Maillage vert et bleu)
- Projection du film *The Biggest Little Farm* (Stratégie Good Soil)
- Organisation du Veggie Challenge et du Challenge Mobilité
- Communication via les fiches de paye sur les utilitaires électriques sur le terrain
- Participation à la Semaine de la mobilité
- Deux Webinaires (Alimentation et Semaine européenne de réduction des déchets)
- Atelier d'éco-pratiques numériques

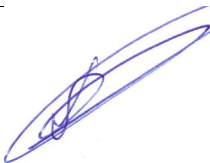
2021

- Trois « Midis » thématiques (Rapport de l'état de l'Environnement, *Green Deal*, Projet Hippodrome de Boitsfort, Circuits du bio à la loupe)
- Communications sur les fiches de paye concernant le tri simplifié dans les sacs bleus
- Publication de news sur le Label entreprise écodynamique, le bonus Prime Énergie et les alternatives aux abonnements de transports en commun
- Diffusion du Guide pratique pour mieux connaître le sol de son potager
- Test de l'application de mobilité Smartmove
- Présentation de la campagne *We are Park Brussels* pour des parcs propres
- Participation à la Semaine de la Mobilité
- Participation à la Semaine de l'Énergie
- Événement de dégustation d'hamburgers végétariens



Les prochains défis

- Élargir les thématiques abordées dans les actions de sensibilisation, notamment la sobriété numérique
- Orienter la communication sur notre système de management environnemental EMAS vers plus de visuel et de vidéos



5.1.1.12. Renforcer la politique d'événements durables

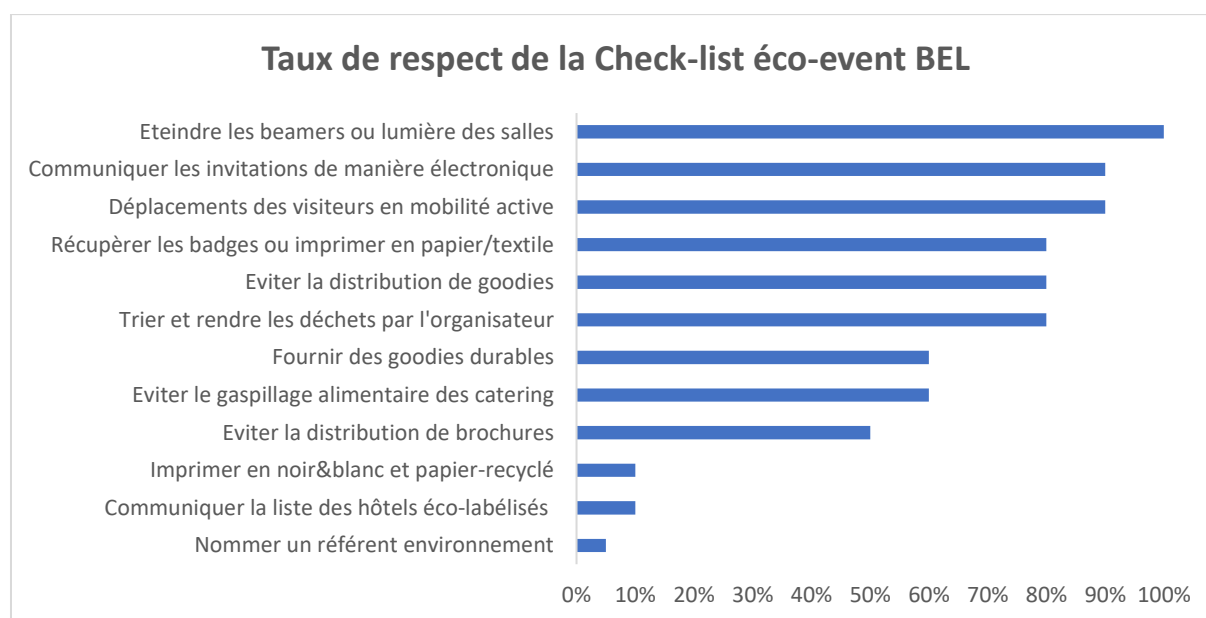
Le contexte

Bruxelles Environnement organise ou accueille sur son site en moyenne 850 événements par an. Or, chaque événement peut potentiellement mobiliser beaucoup de ressources, du transport à la nourriture en passant par la communication, le chauffage, les activités, les cadeaux ou les achats. Le tout pour une durée généralement très courte. Bruxelles Environnement entend donc minimiser les incidences sur l'environnement de ces événements. Les événements organisés dans le centre de congrès du BELEXPO doivent ainsi suivre la [check-list pour l'organisation d'un événement durable](#). Bruxelles Environnement met également à disposition de tout organisateur d'événement dans un parc [une charte pour une gestion durable des événements](#).

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2022, 70 % des critères de la check-list pour l'organisation d'un événement durable sont respectés par les organisateurs d'événements du BEL.
- ⇒ A l'horizon 2022, 50 % des critères de la charte pour une gestion durable de l'événement sont respectés dans des lieux gérés par Bruxelles Environnement.

Les chiffres clés



Les réalisations de l'année

- Développement d'une stratégie Événements durables du BEL
- Définition des exigences minimales pour les événements gérés par des organisateurs externes (vaisselle réutilisable/biodégradable/consigné, toilettes sèches, tri sélectif, incitation à la mobilité douce, respect des réglementations en matière de nuisances sonores)

Les prochains défis

- Mettre en place un système de vérification des exigences minimales pour les événements gérés par les organisateurs externes
- Mettre en œuvre la stratégie Événements durables pour le BEL



5.1.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

5.1.2.1. *Piloter la politique climatique pour atteindre la neutralité carbone de la Région à l'horizon 2050*

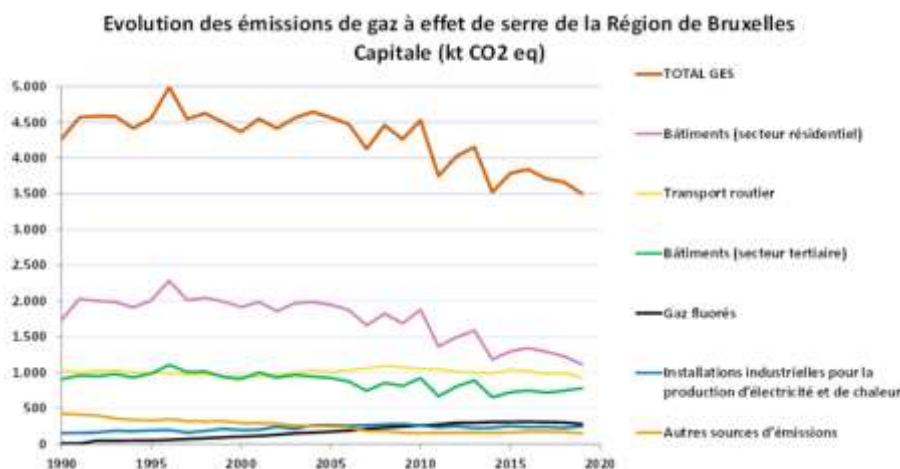
Le contexte

Dans son Ordonnance Climat de juillet 2021, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en 2030 et d'au moins 67 % en 2040 par rapport à 2005, et d'au moins 90% en 2050 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour atteindre ces objectifs, Bruxelles Environnement pilote l'adoption par la Région bruxelloise d'un nouveau Plan Air Climat Énergie, prévue en 2023.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et d'au moins 67% en 2040, et d'au moins 90% en 2050 (par rapport à 2005)
- ⇒ Adoption d'un nouveau Plan Air Climat Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2023

Les chiffres clés



Source : [hyperlien ici](#)

Les réalisations de l'année

- Adoption de l'Ordonnance Climat en juillet 2021
- Travail préparatoire pour la rédaction du plan air-climat-énergie attendu en 1ère lecture en 2022, dont l'élaboration d'une étude sur la rehausse de l'ambition climatique régionale pour 2030 (marché lancé en 2021 et qui aboutira en 2022)

Les prochains défis

- Adoption du Plan Air Climat Énergie en 2023 (première lecture en 2022)



5.1.2.2. **Consolider et déployer le maillage vert**

Le contexte

Ensemble des espaces verts urbains interconnectés, le maillage vert bruxellois relie parcs, jardins, toitures vertes, voies pédestres et cyclistes. Il a une fonction à la fois sociale, pour assurer la qualité de vie des habitants, et une fonction écologique, pour favoriser la faune et la flore sauvages. En réponse à la densification de la Région et son développement territorial, Bruxelles Environnement a développé, en 1998, une stratégie Maillage vert, afin que les différentes parties prenantes s'emparent de cet enjeu. Cette stratégie fait aujourd'hui l'objet d'une actualisation.

Les objectifs environnementaux

⇒ Densifier le maillage vert afin de répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Les chiffres clés

- **Superficie des nouveaux aménagements / restaurations**
- **Contribution à la réduction des zones de carence**

Les réalisations de l'année

- Rassemblement et analyse de données cartographiques thématiques
- Participation aux études et aux planifications de nombreux projets d'infrastructures régionales et transrégionales cyclables et cyclo-piétonnes, ferroviaires, autoroutières et hydrographiques constituant des liens physiques de mobilité et dotés de fonctions écologiques et paysagères (notamment à Schaerbeek-Formation, Josaphat, Mediapark, Herrmann-Debroux, ex-OTAN-Défense, la Pede, Wiels, la Senne, le Canal,...)
- Contribution au programme Re-crédation de végétalisation des cours d'école de Bruxelles Environnement

Les prochains défis

- Réaliser une cartographie consolidée du maillage vert multifonctionnel, en réponse aux nombreux enjeux stratégiques régionaux
- Consulter les acteurs
- Publier un document de référence, approuvé par le Gouvernement, utilisable par les institutions bruxelloises pour la définition de leurs plans d'aménagement du territoire ou de leurs avis en matière de permis de bâtir



5.1.2.3. Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes

Le contexte

La Région bruxelloise compte environ 2 779 ha de parcs, jardins et bois accessibles au public, soit environ 18% de la superficie régionale. Bruxelles Environnement en gère la plus grande partie – 2 325 ha - dont 1 800 ha de forêts, réserves et espaces (semi-)naturels¹¹. Tout l'enjeu consiste à gérer durablement ces espaces tout en conciliant leurs différentes fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Cela implique d'anticiper leur évolution paysagère et leurs fonctions sociétales, tout en respectant leur histoire et la philosophie des lieux pour ne pas les standardiser.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Disposer d'espaces verts de qualité, répondant aux principes de gestion écologique, entretenus dans les règles de l'art exigées et dans les délais prévus dans les plannings

Les chiffres clés

- 15,56 ha des zones soumises à la fauche tardive en 2020 et 2021
- 4,5 ha en éco-pâturage en 2020 et 2021

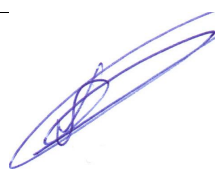
Les réalisations de l'année

- Renforcement du tri sélectif dans les espaces verts régionaux
- Diversification des espèces végétales plantées dans les parcs pour remplacer les arbustes atteints par les ravageurs et limiter les risques futurs de crise phytosanitaire
- Intégration des principes du Référentiel de gestion écologique dans les marchés de gestion des espaces verts régionaux

Les prochains défis

- Réduire et mieux gérer les déchets, en forte augmentation depuis le confinement avec, notamment :
 - L'extension de la mise en place de poubelles de tri sélectif dans les parcs
 - La définition d'une méthodologie de gestion des déchets dans les espaces verts à l'échelle régionale
- Augmenter la superficie des zones enherbées faisant l'objet d'une différenciation des tontes et du fauchage
- Définir une stratégie d'éco-pâturage dans les espaces verts régionaux semi-naturels
- Diversifier les espèces végétales plantées dans les parcs

¹¹ Données de l'état de l'Environnement 2020



5.1.2.4. Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles

Le contexte

La Région de Bruxelles-Capitale dispose sur son territoire de 1 800 ha de forêt, réserves et espaces (semi-)naturels¹². Les attentes de la société bruxelloise à leur égard sont multiples : de la conservation de la nature à la préservation des paysages en passant par l'accueil du public. L'adoption de plans de gestion multifonctionnels intégrés durables par site permet de tenir compte de ces différents objectifs, parfois conflictuels. Depuis 2019, la Région dispose ainsi de plans de gestion pour la Forêt de Soignes, les 5 réserves naturelles, les 2 réserves forestières et les 2 réserves archéologiques présentes en Forêt de Soignes. La réserve naturelle du Zavelenberg dispose également d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable.

Les objectifs environnementaux

Doter tous les bois et réserves naturelles gérés par la sous-division Forêt et Nature d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable

Les chiffres clés

- État sanitaire des hêtres et chênes en baisse : défoliation en 2012 de 22% pour le hêtre, 21% pour les chênes et en 2021 30% pour le hêtre, 27% pour les chênes
- Population de chevreuil en baisse : 1,1 chevreuil/km en 2008 et 0,5 chevreuil/km en 2021
- % de bois mort en forêt en hausse : en 2012 14m³/ha et en 2020 20,85m³/ha. L'objectif à atteindre étant de 25m³/ha soit +/- 5% du volume/ha
- Tenue des chiens en laisse (première campagne en 2021, pas encore de résultats)

Les réalisations de l'année (2020 et 2021)

- Campagnes annuelles de monitoring "Hêtres et Chênes" et "Chevreuil"
- Campagne annuelle de l'inventaire forestier

Les prochains défis

- Doter les 6 sites (bois et réserve naturelle) situés sur Uccle d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable
- Faire adopter une nouvelle réglementation concernant les règles d'accueil du public, pour une meilleure préservation des sites et une meilleure cohabitation des usagers
- Développer des connexions pour relier les blocs forestiers séparés par les infrastructures de transport
- Développer le maillage écologique avec les grands massifs forestiers voisins

¹² Données de l'état de l'Environnement 2020



5.1.2.5. Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes

Le contexte

La Forêt de Soignes s'étend sur 4 383 hectares répartis entre les trois Régions du pays, dont 1 665 en Région de Bruxelles-Capitale où elle couvre près de 10% du territoire. Reconnue zone spéciale de conservation et intégrée au réseau Natura 2000, la Forêt de Soignes est gérée par les 3 services forestiers régionaux, dont Bruxelles Environnement sur le territoire bruxellois. Pour développer une cohérence de développement et de gestion, les gestionnaires ont développé en 2008 un Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes. Il vise à redonner plus de naturalité à la forêt et à mieux préserver les espèces de biodiversité et habitats présents. Opérationnelle depuis juin 2020, la Fondation Forêt de Soignes vise à coordonner la collaboration interrégionale au travers du Schéma de Structure.

Les objectifs environnementaux

Dans le cadre du statut Natura 2000 du site, redonner plus de naturalité à la forêt en travaillant sur les 5 axes suivants :

- Reconnecter les parties de la forêt séparées par les infrastructures de transport
- Préserver voire redévelopper les connexions de la forêt avec les forêts les plus proches (Meerdaal et Hal)
- Revoir la stratégie d'accueil du public en privilégiant les portes d'accueil situées en périphérie du massif (dont le Rouge-Cloître et l'Hippodrome en Région bruxelloise)
- Développer un maillage récréatif qui relie les portes d'accueil
- Développer une identité commune à la forêt via une charte graphique et de mobilier

Les chiffres clés

Néant

Les réalisations de l'année

2020

- Démarrage des activités de la Fondation Forêt de Soignes (juin 2020) :
 - Mise sur pied de la structure
 - Prise de contacts avec les différents partenaires et acteurs de la forêt de Soignes - communication : organisation de la Journée de la forêt de Soignes (18/10/2020)
 - Développement de la communication via les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) et redéveloppement du site Internet
- Accueil, pour une période de 4 ans, du secrétariat de la série Unesco Word Heritage Site of Ancient and Primeval Beech Forests of the Carpathians and Other Regions of Europe
- Remise du projet LIFE PROGNOSSES-LIFE PROtection of Old Growth Forests in Europe: Natural Heritage, Outline, Synthesis and Ecosystem Services, approuvé en décembre 2020. La Fondation Forêt de Soignes coordonnera ce projet LIFE au cours de ces quatre prochaines années et pilote le volet communication et de sensibilisation du public.

2021

- Organisation d'une campagne de sensibilisation sur le thème "Respect en forêt"

Les prochains défis

- Développer et consolider la Fondation et la collaboration interrégionale
- Relancer la plateforme de la Forêt de Soignes et le Comité de concertation



5.1.2.6. Renforcer le Réseau Ecologique Bruxellois et les corridors de fraîcheur

Le contexte

Arbres d'alignements, friches et délaissés urbains, jardins et intérieurs d'ilots, espaces verts publics, cimetières, abords de bâtiments et infrastructures de transport sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Pour garantir leur stabilité et leur fonctionnement écologique, Bruxelles Environnement a mis en place le Réseau Écologique Bruxellois (REB), ensemble cohérent de zones représentant les éléments naturels, semi-naturels et artificiels du territoire régional à conserver, gérer et/ou restaurer. Ce réseau comprend des zones centrales (réservoirs de biodiversité), des zones de développement (intermédiaire) et des zones de liaison (corridors).

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Favoriser la conservation, la dispersion ou la migration des espèces
- ⇒ Maintenir ou rétablir les espèces et habitats naturels dans un état favorable de conservation

Les chiffres clés

- 15 projets citoyens pour un total de 44 274 euros en 2020 ; 12 projets en 2021 pour un total d'environ 76 000 euros
- 238 avis techniques en 2020 et 215 en 2021, rédigés par Bruxelles Environnement dans le cadre de demandes de plans, permis d'environnement et d'urbanisme afin de donner un éclairage orienté sur la nature en ville et le respect du patrimoine biologique

Les réalisations de l'année

- Définition des objectifs du Réseau Écologique Bruxellois
- Refonte des outils d'évaluation de la qualité écologique des espaces verts et semi-naturels (outil écopotentiel/écodiagnostic)
- Lancement de la 1^{re} phase du projet de database régionale des arbres
- Publication des cartes d'évaluation biologique régionale, des espaces verts accessibles au public et de la pollution lumineuse
- Bat Light District Jette : projet pilote pour adapter l'illumination des zones entre les sites Natura 2000 pour améliorer les connexions écologiques
- Développement de quatre projets de renforcement du Réseau Écologique Bruxellois, en partenariat avec des communes et Bruxelles Mobilité
- Projet de recherche H2020 Clearing House portant sur l'approche par foresterie urbaine au départ de la Forêt de Soignes avec reconnections vers le centre-ville
- Projet européen LIFE Urban Greening Plan: lancement d'une réflexion sur l'adaptation au changement climatique via la végétalisation des voiries et la modification des pratiques de gestion des parcs classés
- Lancement d'une collaboration avec le Tree Design and Action Group (TDAG) pour l'adaptation de guides relatifs aux arbres urbains dans les infrastructures vertes
- Lancement d'une étude juridico-technique sur le cadre de protection des arbres et de la canopée

Les prochains défis

- Accompagner les communes dans la rédaction de « Plans nature locaux », intégrés aux Plans Climat locaux
- Élaborer une stratégie transversale « Arbres urbains » intégrant tous les gestionnaires publics du patrimoine arboré
- Poursuivre la reconnexion des zones centrales du réseau écologique, y compris au niveau transfrontalier et évaluation de l'efficacité des passages à faune existants



5.1.2.7. *Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée*

Le contexte

Les événements climatiques survenant avec une plus grande fréquence et intensité, il est important d'adapter la gestion du patrimoine arboré dont Bruxelles Environnement a la charge pour une partie de la Région de Bruxelles, afin de maintenir celui-ci en bonne santé.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Gérer le patrimoine arboré de manière écologique et durable en adéquation avec les enjeux climatiques et biologiques avec :
 - Des élagages raisonnés
 - L'abattage de sujets malades ou dangereux (gestion phytosanitaire harmonisée)
 - Le maintien et la protection des arbres vétérans et/ou remarquables
 - Des replantations dans les meilleures conditions assurant un avenir aux arbres ou de la régénération spontanée de massif arbustifs
 - La diversification des essences choisies

Les chiffres clés

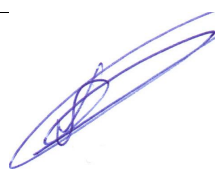
- En 2020, 83% des parcs sont inventoriés dans l'inventaire phytosanitaire, pour 45 000 arbres répartis sur 47 sites.
- En 2021, 47 800 arbres répartis sur 55 sites étaient répertoriés.
- En 2020, l'état sanitaire de 9 500 arbres localisés dans 5 sites a été évalué en premier passage, 8 300 arbres situés dans 20 sites ont fait l'objet d'une réévaluation après quelques années.
- En 2021, l'état sanitaire de 1 475 arbres localisés dans 5 sites a été évalué en premier passage, et 5 450 arbres situés dans 6 sites ont fait l'objet d'une réévaluation 5 ans après leur inventaire initial.
- En 2020, 411 260 plantes ont été acquises, dont 22 228 arbustes, 33 496 plantes vivaces, 186 650 bulbes à naturaliser, 95 795 bulbes horticoles et 51 969 plantes annuelles.
- En 2021, 557 009 plantes ont été acquises, dont 11 293 arbres et arbustes, 22 358 plantes vivaces, 396 687 bulbes à naturaliser, 67 387 bulbes horticoles et 58 834 plantes annuelles et bisannuelles.

Les réalisations de l'année

- Poursuite de l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré
- Gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveiller l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Organisation d'une seconde vie pour les résidus d'abattage sous forme de broyats le paillage de la végétation ornementale et les composts de quartier
- Régénération du patrimoine arboré soit par le biais d'un recru naturel soit par la plantation d'espèces diversifiées, adaptées aux conditions du sol et plus résistantes aux changements climatiques en cours

Les prochains défis

- Poursuivre l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré et réaliser le suivi des ravageurs dans les sites gérés par BE
- Réaliser les abattages et replantations dans la parcelle 5 du parc Duden
- Réaliser les abattages et replantations dans le parc de Woluwe
- Poursuivre la gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveillance de l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Développer les résidus d'abattage.
- Poursuivre la régénération du patrimoine arboré



5.1.2.8. Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés

Le contexte

La région bruxelloise dispose d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle en milieu urbain: près de 44 espèces de mammifères indigènes, dont 19 espèces de chauves-souris, 92 espèces d'oiseaux nicheurs, 12 espèces d'amphibiens et reptiles, 841 espèces de plantes. Parmi elles, les espèces protégées forment un patrimoine naturel irremplaçable que Bruxelles Environnement s'emploie à connaître, conserver et aider à se (re)développer au sein de la Région. Trois zones spéciales de conservation Natura 2000 sont d'ailleurs définies sur le territoire régional, plusieurs réserves naturelles régionales ou agréées accueillent une faune et une flore d'une richesse incomparable et de nombreuses espèces font l'objet d'une protection stricte.

Les objectifs environnementaux

Préserver la faune bruxelloise et les habitats naturels.

Les chiffres clés

- Nombre de plans de gestion validés : plan de gestion de la Forêt de Soignes adopté en 2019, soit 70% du réseau Natura 2000 bruxellois couvert
- Pas de plan de gestion approuvé en 2020 ni 2021 par le gouvernement

Les réalisations de l'année

- Rédaction de 4 plans de gestion (avant procédures d'enquête publique et d'adoption par le gouvernement): Bois du Poelbos, Marais de Jette-Ganshoren, station Engeland, Parc de Woluwe
- Arrêtés de désignation et plans de gestion des réserves naturelles (notamment la vallée du Vogelzangbeek)
- Élaboration de la Stratégie pollinisateurs avec les parties prenantes
- Publication de la carte d'évaluation biologique actualisée et étendue, un outil qui permet de suivre et d'objectiver la valeur biologique des zones composant le territoire régional
- Lancement du suivi quantitatif de la végétation par photos aériennes
- Monitoring des habitats et des espèces (notamment les chauves-souris et les oiseaux)

Les prochains défis

- Structurer et mettre en ligne la base de données cartographiques faune et flore
- Poursuivre le processus d'adoption des plans de gestion Natura 2000
- Défendre au moment de la révision du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) l'octroi d'un statut de zone verte / zone verte de haute valeur biologique pour les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les sites de haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique
- Poursuivre le monitoring des espèces et habitats protégés



5.1.2.9. *Rendre compte de l'état de l'environnement*

Le contexte

Bruxelles Environnement est responsable de la publication du Rapport sur l'état de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Réalisée tous les quatre ans (tous les deux ans sous forme de synthèse), la publication de ce rapport est une obligation légale depuis 1992. Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision politique, socio-économique et individuelle en mettant à disposition de toutes et tous des données concernant :

- L'état des éléments, de la diversité biologique et de leurs interactions
- Les éléments susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement (substances diverses, énergie, bruits, rayonnements, déchets, émissions, organismes génétiquement modifiés...)
- Les mesures prises pour préserver l'environnement (politiques, administratives et leurs évaluations)
- L'influence de l'état de l'environnement sur l'état de santé des personnes, leurs conditions de vie, leur sécurité
- L'aménagement du territoire

L'objectif principal est de transmettre des informations fiables sur la qualité de l'environnement aux différents publics :

- Le monde politique au niveau bruxellois, suprarégional et européen, et les professionnels de l'environnement, afin de soutenir la politique et la planification environnementale avec des données objectives
- Le grand public, de tout niveau, afin de les conscientiser par rapport à l'environnement en milieu urbain bruxellois

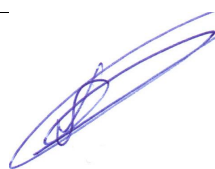
Ce processus d'information doit contribuer à une démarche de transparence et à la sensibilisation au changement nécessaire de notre manière de vivre, des méthodes de production et de consommation, pour réduire notre empreinte écologique et améliorer notre environnement comme la qualité de vie.

Trois types de produits sont mis en place en fonction du public cible :

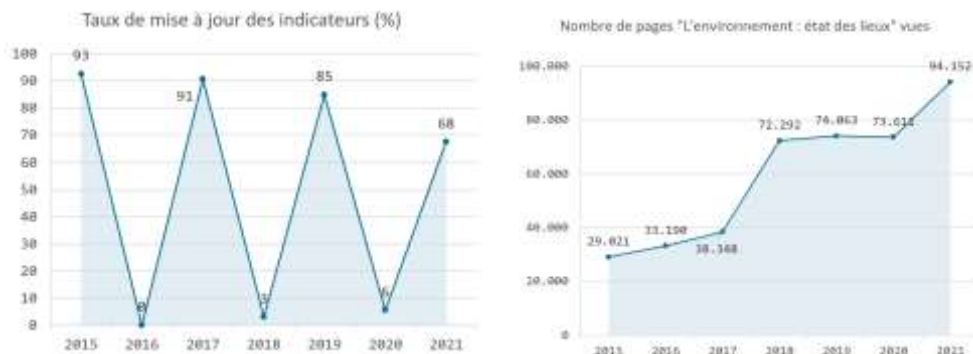
- **Des analyses de données** (indicateurs et focus) mises à disposition d'un public averti (citoyens avertis, bureaux d'études, autres administrations, etc.) sous forme de pages Web reprises au sein du site de Bruxelles Environnement > « [En détail](#) » de [L'environnement : état des lieux](#). Détaillées, elles sont soutenues par de la documentation technique.
- **Des messages clés**, publiés tous les deux ans, à destination d'un public plus stratégique (politique, associations, etc.), sous la forme d'une synthèse pour mettre en avant les principaux enjeux et les défis à relever
- **Une animation** destinée au grand public, qui reprend une sélection d'informations sous une forme plus ludique et vivante a été actualisée et modernisée.

Les objectifs

- A partir de 2021, au moins 50% des indicateurs repris dans la partie "En détail" de "L'environnement : état des lieux" seront validés et mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2020 inclus, le taux de mise à jour était d'au moins 80% une fois tous les deux ans.
- Une information de qualité, validée par les experts et expertes thématiques, et actualisée sera mise à disposition tous les deux ans via la publication des rapports et synthèses de l'État de l'environnement.
- Les consultations des pages web correspondantes seront analysées annuellement (en nombre total et en termes de répartition entre les thèmes), afin de vérifier l'évolution de l'utilisation de l'information.

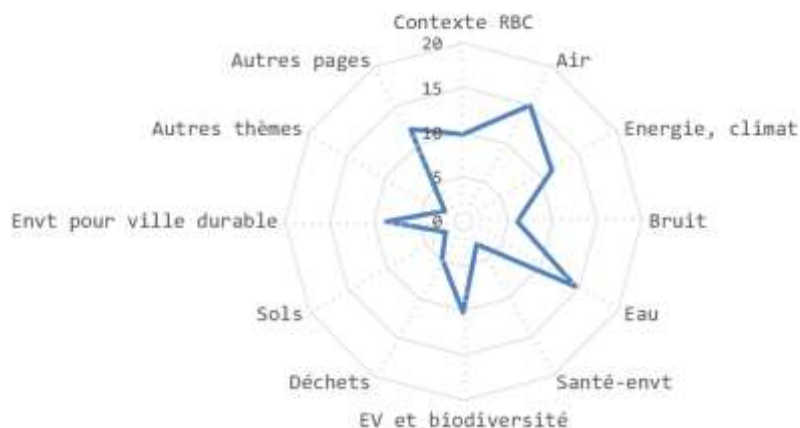


Les chiffres clés



Le nombre total de vues des pages " L'environnement : état des lieux " sur le site est de plus de 94 000 en 2021. La fréquentation observée en 2021 est en augmentation de 30% par rapport aux 3 années précédentes (qui présentaient déjà une progression importante par rapport à 2015-2017). L'intérêt accru pour ce type de publication se confirme donc.

Répartition des vues entre les thèmes (2021)



Les chapitres les plus consultés sont, de façon récurrente entre les années : l'air (premier thème), ainsi que l'énergie et le climat, l'eau et la thématique Espaces verts et biodiversité (qui, comme en 2020, a été relativement plus consultée qu'auparavant).

Les réalisations de l'année

- Publication du rapport sur l'état de l'Environnement 2015-2018 en 2020, conformément aux obligations légales
- Mise à jour en continu sur le site des informations détaillées concernant l'état des lieux lorsque des données sont disponibles : 25 des 37 indicateurs ont été actualisés en 2021 ; 3 indicateurs sont en cours d'actualisation et seront publiés début 2022.
- Publication de 19 focus en 2021 sur des sujets spécifiques, dont la mise à jour de l'information n'est pas prévue (études ponctuelles par exemple)

Les prochains défis

- Publier la synthèse de l'état de l'Environnement 2019-2020 en 2022 (messages clés), à l'issue du processus légal de consultation
- Mettre à jour et compléter les analyses reprises dans la section "En détail" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible une fois les données disponibles : plus de 20 indicateurs devraient ainsi être mis à jour en 2022, et des nouveaux focus publiés en fonction des études réalisées.
- Mettre à jour l'animation grand public.



6. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes (NACE-code) : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99

déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale 2022 de l'organisation Bruxelles Environnement (BE), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) (no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2022 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS.

Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles le 2 mai 2022

Signature

Éric Louys
Président de la commission de certification



Rédaction: Channa Gourdin et Jean-François Doat
Comité de lecture: Hilde Ver Elst, Jean-François Doat
Ed. Resp. : B. Dewulf et B. Willocx – Av du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour : février 2023
Date de la prochaine déclaration environnementale complète : février 2024

